

Coopération rwando-suisse

1990 - 1992

PROGRAMME D'ACTIVITES et liste des opérations



Kigali, mai 1990

COOPERATION RWANDO - SUISSE
PROGRAMME D'ACTIVITES 1990 - 1992

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Page
0. Avant - propos	1
1. Introduction	2
2. Bref rappel du processus des Commissions-mixtes et des points forts discutés lors des précédentes.	2
2.1 Bref rappel historique	2
2.2 But des Commissions mixtes rwando-suisse	3
3. Regard rétrospectif sur le programme 1987 - 1989	3
3.1 Rappel des thèmes généraux et orientations retenus pour cette période	3
3.2 Brève analyse / évaluation du programme 1987 - 1989 et de sa mise en oeuvre	4
3.3 Aperçu du volume quantitatif de l'aide	5
3.4 Rappel des formes d'aide publique au développement (APD) suisse	5
4. Orientations générales pour l'avenir	6
4.1 Eléments principaux du Texte introductif conjoint pour la Commission mixte rwando-suisse de 1990	6
4.2 Modalités de la Coopération rwando-suisse	7
5. Rappel de quelques caractéristiques de la coopération rwando- suisse	8
6. Le cadre financier prévu et le programme 1990 - 1992	9
7. Présentation des Annexes	10
* A N N E X E S --> Texte introductif conjoint	
--> Fiches d'opérations	
--> Annexes statistiques	

COOPERATION RWANDO - SUISSE
PROGRAMME D'ACTIVITES 1990 - 1992

tel qu'il est ressorti de la

7ème Commission mixte rwando-suisse de coopération au développement

tenue à Kigali, du 05 au 08 mars 1990

A V A N T - P R O P O S

Ce document est rédigé au moment où la situation économique du Rwanda est caractérisée par une forte détérioration aux niveaux interne et externe.

Une baisse de la fertilité des sols, une diminution de la taille des parcelles, une augmentation sensible des problèmes phytosanitaires, de mauvaises conditions climatiques, enfin, ont provoqué dans certaines régions des récoltes désastreuses dès 1988 et, dramatiquement, en 1989/90 une disette d'une certaine gravité. Sans doute, les effets d'une croissance démographique galopante commencent-ils à se faire sentir brutalement, ainsi que le relevait le Président Juvénal HABYARIMANA lui-même en avril 1990 : "(...) la faim qui sévit actuellement (...) nous aura tout de même démontré que l'explosion démographique redouble d'intensité et ne fait qu'exacerber les problèmes liés à la rareté des terres arables."

Au niveau externe, la baisse des prix du café et du thé a accentué les difficultés économiques que l'effondrement antérieur du secteur minier avait commencé de provoquer. La baisse du revenu des exportations qui s'en est suivie (due également à la baisse de la qualité et de la quantité du café produit au Rwanda) a enclenché un processus déflationniste qui s'est traduit par une baisse du PIB en 1988 et en 1989.

Que ce soit donc au niveau de la balance des paiements (forte baisse des réserves), de celui des charges de l'Etat (déficit budgétaire), de la croissance (y compris de celle de la production vivrière) ou du développement social, l'on constate une situation devenue extrêmement difficile pour le Rwanda, pays qu'avait pourtant caractérisé depuis bien des années une gestion prudente. Au moment de la rédaction de cet avant-propos, tout porte à croire que les seules mesures que les Autorités ont prises ces dernières années (y compris celles prises au cours des derniers mois) pour palier les problèmes les plus urgents et empêcher cette dégradation ne sauraient suffire à redresser la situation. Pour diverses raisons qu'il ne nous appartient pas de développer ici, le Rwanda devra probablement s'engager bientôt dans un processus d'ajustement et de relance avec l'appui de la communauté internationale des bailleurs de fonds.

Bureau de coordination
Coopération suisse au développement

Kigali, le 21 mai 1990

1. I n t r o d u c t i o n

- 1.1 Au terme de la 7ème Commission mixte rwando-suisse de coopération au développement, tenue à Kigali du 5 au 8 mars 1990, il nous est apparu important de diffuser une information sur les orientations adoptées, de manière concertée, par les Parties rwandaise et suisse.

Cette information s'adresse aux agents de terrain de la coopération rwando-suisse ainsi qu'aux autres bailleurs de fonds qui appuient le Rwanda.

- 1.2 Le présent document et ses annexes reprennent, pour l'essentiel et avec quelques mises à jour, les documents préparatoires à la Commission mixte rwando-suisse précitée. Il évoque aussi, en avant-propos, la situation économique et financière du pays et souligne que le cadre macro-économique du Rwanda fait actuellement l'objet de l'attention des Autorités rwandaises, d'une part, et de celle de la Communauté internationale (dont la Suisse), de l'autre.

Ce document comprend la liste complète des opérations soutenues dans le cadre de la Coopération rwando-suisse, sous forme de fiches de projets qui ont été mises à jour suite aux décisions et orientations prises lors de la Commission mixte de mars 1990 et de certaines décisions ultérieures.

- 1.3 Comme les précédentes, la 7ème Commission mixte rwando-suisse de coopération au développement visait à mieux connaître les positions respectives des partenaires et à tenter, lorsque c'était nécessaire, un rapprochement sur certains thèmes importants.

Temps fort de cette réflexion en commun, une rencontre informelle entre personnalités rwandaises et suisses, tenue à l'Akagera les 28 et 29 octobre 1989, avait permis de dégager quelques considérations de base et axes de coopération pour l'avenir. Et, au terme de ce processus, un texte conjoint avait été élaboré, qui figure en annexe.

Il convient de signaler, que la 7ème Commission mixte rwando-suisse de coopération au développement s'est tenue à un moment où le Rwanda connaissait les difficultés économiques et budgétaires déjà mentionnées, conséquences, en bonne partie mais pas uniquement, de l'évolution défavorable de certains facteurs exogènes (essentiellement le cours du café sur le marché mondial) et mettant donc en évidence une certaine fragilité de l'économie nationale.

2. Bref rappel du processus des Commissions-mixtes et des points forts discutés lors de la précédente.

2.1 Bref rappel historique

Six réunions de concertation au niveau gouvernemental entre les Parties rwandaise et suisse avaient eu lieu jusqu'à celle-ci : en 1976, 1977, 1980, 1982, 1985 et en novembre 1987.

2.2 But des Commissions mixtes rwando-suisse

Au fil de ces Commissions mixtes de coopération au développement, une évolution visant à une recherche de cohérence dans les thèmes et préoccupations abordés a été constatée. En particulier, à partir des échanges de 1985 et 1987, l'accent a été mis de plus en plus nettement sur **les modalités** et sur **la philosophie de coopération** plutôt que sur le seul contenu du programme, sans pour autant que les discussions sur ce dernier n'aient été escamotées.

Il apparaît en effet primordial aux Parties de tomber d'accord sur un cadre philosophique et conceptuel du programme et de connaître les orientations du partenaire, ses disponibilités et ses contraintes dans cette perspective.

Le but de la consultation de mars 1990 a été essentiellement de discuter les orientations issues des consultations informelles de fin octobre 1989, que ce soit au plan des axes d'intervention, des acteurs de la coopération rwando-suisse, de l'approche géographique du programme ou des modalités de la mise en oeuvre de celui-ci.

Malgré l'importance des difficultés macro-économiques sus-mentionnées, préoccupation légitime des Autorités rwandaises, ce thème n'a guère été abordé, la Partie rwandaise n'étant pas encore prête à le faire lors de la réunion de mars 1990. Il n'en reste pas moins que cette nouvelle situation a constitué une toile de fond aux réflexions en cours.

3. Regard rétrospectif sur le programme 1987 - 1989

Un bref regard en arrière, sur le passé récent du programme s'impose :

3.1 Rappel des thèmes généraux et orientations retenus pour cette période

Les axes retenus à la Commission mixte rwando-suisse de 1987 ne s'écartaient pas fondamentalement de ceux des années passées :

- promotion de l'agriculture et de la sylviculture dans une approche de développement rural,
- valorisation des ressources existantes tout en promouvant l'emploi dans une approche de développement de l'artisanat et de la petite et moyenne entreprise,
- appui aux initiatives des groupes et des coopératives, ainsi que des structures communales et autres institutions locales et, enfin,
- (nouvel axe en 1987) appui à certaines actions dans le domaine macro-économique visant à une diversification de l'économie nationale et à la promotion de l'emploi.

Ces axes ont d'ailleurs été **reconfirmés en mars 1990**.

3.2 Brève analyse / évaluation du programme 1987 - 1989 et de sa mise en oeuvre

- 3.21 Le programme de la coopération au développement rwando-suisse s'est passablement **diversifié** au cours des années 1987 - 1989, tout en restant, dans l'ensemble, orienté en fonction des quatre grands axes ci-dessus. C'est désormais **près d'une quarantaine d'opérations** qui sont en cours. Certains retards de mise en oeuvre ont provoqué le report d'une ou plusieurs années de l'exécution d'opérations importantes, donc de certains des versements y afférents (par exemple : "Télécommunications rurales", décidée en 1985/6 et mise en oeuvre en 1988/9, et "Réhabilitation des adductions d'eau potable en milieu rural", décidée en 1987 et dont la mise en oeuvre commencera en 1990 voire 1991), donnant à la statistique de l'Aide publique suisse au Rwanda une configuration en dents de scie.
- 3.22 D'autres **actions non prévues** lors de la Commission mixte rwando-suisse de 1987 (dont certaines importantes ou susceptibles d'évoluer vers des opérations d'envergure) ont été **inscrites au programme** en cours de période : "Promotion et transformation du soja", "Etude sur le contrôle de qualité et la normalisation", "Informatisation des données du commerce extérieur (Sydonia)", "Financement du recensement du Rwanda", aide au lancement du "Bureau d'appui aux coopératives de commercialisation" (BACC, expérience menée conjointement par le CFRC/IWACU et les Banques populaires) et, enfin, mise à disposition d'un "Conseiller au DPES pour la production de matériel didactique en foresterie". Ces actions ne se sont pas écartées des axes prioritaires précités.
- 3.23 Un important pas vient d'être franchi, avec l'aboutissement de la réflexion devant mener à la **réorientation de l'appui dans le secteur agricole** en Préfecture de Kibuye. Le séminaire-atelier de décembre 1989 mettant un terme à un exercice de près d'une année dit de "Capitalisation des expériences du Projet Agricole de Kibuye" a suscité un intérêt dépassant les seuls acteurs de l'ancien PAK. Ce séminaire représente une étape sur la voie qui verra la mise au point graduelle de nouvelles opérations dans ce secteur.
- 3.24 En marge du programme de coopération au développement proprement dit, il convient de mentionner encore que, pour répondre à différents **besoins urgents du pays**, la coopération suisse est intervenue à plusieurs occasions : lors des **pluies torrentielles** de mai 1988 (**aide humanitaire** et aide financière), lors de l'afflux de **réfugiés burundais** dans la région de Butare dès août 1988 (aide humanitaire et appui logistique), en novembre/décembre 1989 en appui à la réflexion du gouvernement sur son programme de **redressement macro-économique** (conseiller) et, début 1990, en réponse à la demande d'aide d'urgence dans le domaine de la santé d'octobre 1989 (fourniture de médicaments et de matériel sanitaire).
- 3.25 **Il ne fait guère de doute que ce programme de coopération répond aux besoins prioritaires du pays.** Certaines des actions appuient d'ailleurs de manière délibérée les orientations les plus récentes de la politique de développement du pays : ainsi en matière de développement communal, d'auto-promotion paysanne et artisanne, d'encouragement à l'utilisation de matériaux et ressources locaux, d'encouragement du secteur privé ou encore de maîtrise, selon la voie rwandaise, de la problématique macro-économique.

3.3 Aperçu du volume quantitatif de l'aide

Pour des raisons tenant aux retards d'exécution déjà évoqués affectant de gros projets, les dépenses d'aide publique au développement (APD) en faveur du Rwanda n'ont pas été aussi régulières qu'envisagées lors de la Commission mixte rwando-suisse de 1987. Dans l'ensemble toutefois, et en moyenne, l'engagement pris à cette époque peut être considéré comme tenu aux niveaux tant financier qu'opérationnel. Certains reports de dépenses auront un impact marqué sur les années 1990, 1991 voire 1992.

Montants d'APD suisse déboursés en faveur du Rwanda (en milliers de francs suisses)					
	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u> 1/
Versements effectifs :	20'248	14'646	19'809	15'438	22'000
					1/estimation

3.4 Rappel des formes d'aide publique au développement (APD) suisse

3.41 L'APD suisse accordée au Rwanda, **complètement déliée**, fait exclusivement l'objet de **dons**. Dans un nombre limité de cas, il peut s'agir de prêts remboursables en monnaie locale; les fonds de contrepartie ainsi créés sont habituellement réaffectés à des actions de coopération au développement décidées d'un commun accord.

3.42 Cette APD est soit **bilatérale**, soit "**multi-bilatérale**", faisant l'objet d'un appui à des actions spécifiques au travers d'organisations multilatérales : appui au secteur non-structuré (BIT), gestion du commerce extérieur (CCI CNUCED/GATT), recherche sur le haricot à l'ISAR (CIAT), réhabilitation des adductions rurales d'eau potable (IDA/Banque mondiale), recensement (FNUAP), ou, enfin, informatisation des données douanières (CNUCED).

3.43 La coopération suisse appuie également le travail d'institutions **non - étatiques** et d'ONG locales : les Banques populaires du Rwanda, le CFRC - IWACU et l'INADES essentiellement.

3.44 Certaines des opérations bilatérales sont confiées en régie, pour mise en oeuvre, à une organisation spécialisée (au Rwanda : Intercoopération, ONG suisse); c'est le cas des projets forestiers et de l'appui aux Banques populaires du Rwanda.

- 3.45 La coopération suisse prend souvent en charge une part importante des **frais récurrents** (frais locaux de fonctionnement); elle s'efforce toutefois de s'assurer que ces frais sont limités au strict minimum, en fonction de l'opération et de ses buts, afin qu'ils puissent être pris en charge dès que possible par cette dernière. De manière générale, il est tenu compte des conditions locales et des barèmes usuels afin d'éviter toute distorsion susceptible de poser problème au terme de l'appui extérieur.
- 3.46 Des efforts supplémentaires seront déployés visant à faire payer aux bénéficiaires (ou **usagers**), lorsque cela est socialement approprié et supportable, les prestations et services qui leur sont fournis (principe du "cost recovery").

4. Orientations générales pour l'avenir

- 4.1 Les partenaires rwandais et suisses ont mis au point un texte conjoint, reflétant les orientations qui s'étaient dégagées des échanges informels d'octobre 1989 à l'Akagera. Ce texte figure dans sa version intégrale à l'annexe 1. En voici les éléments aux quatre plans principaux suivants :
- a. **fermeture de l'éventail des axes d'intervention** : suivi strict des axes définis et recours à une approche stratégique assurant un ajustement systémique aux priorités du Rwanda et des opérations d'appui entre elles (recherche d'effets de synergie); les capacités de la coopération rwando-suisse de répondre aux besoins sont prises en compte.
 - b. **maintien d'une approche géographique (Préfecture de Kibuye)** pour une partie du programme (actuellement environ 1/4 des opérations et des dépenses) : une connaissance encore approfondie et plus large du contexte et des enjeux favorisera une optimalisation de l'impact des appuis et provoquera les effets d'entraînement souhaités.
 - c. **préférence marquée pour des appuis à (ou à travers) des institutions rwandaises**; recherche de formules permettant aux exigences de qualité et de contrôle d'être maintenues et au savoir faire (notamment en matière de gestion) d'être accru;
 - d. **reconnaissance de l'importance du secteur non-gouvernemental** (secteur associatif et **opérateurs économiques privés** - de l'artisan à la PME) et du rôle qu'une coopération peut jouer pour renforcer ce secteur, sa dynamique et son autonomie.

4.2 Modalités de la Coopération rwando-suisse

4.21 La poursuite d'une coopération rwando-suisse sur ces bases reconfirmées, au niveau des axes prioritaires et de orientations générales ci-dessus, et dans un esprit d'ouverture et de co-gestion est jugée hautement souhaitable par les partenaires. De la qualité du travail en commun et de l'établissement d'une confiance mutuelle découlent la **continuité** de l'appui et la fidélité de partenariat. La transparence et la rigueur contribuent au renforcement permanent de cette confiance réciproque.

4.22 La coopération rwando-suisse est caractérisée par la poursuite d'une recherche sur les modalités de l'aide.

Le volume et la poursuite du programme restent aussi dépendants de la qualité de la coopération et du processus de concertation qui la conduit (**transparence, co-gestion, qualité de la gestion**).

Les partenaires conviennent qu'un **dialogue permanent et structuré** est nécessaire pour assurer le succès de la coopération rwando-suisse. Ce dialogue peut prendre diverses formes et se situe tant au niveau gouvernemental que non-gouvernemental. La Coopération suisse se dote graduellement d'outils et de moyens humains supplémentaires afin de dégager du temps accru pour ces échanges.

4.23 L'**approche reste programmatique** et, chaque fois que cela s'impose et est praticable, une méthode appropriée de planification (par objectif ou autre) sera pratiquée conjointement par les deux Parties. De cette façon, un meilleur suivi des objectifs stratégiques devrait pouvoir être assuré. Une rigueur budgétaire devrait également en découler et le contrôle (audit) conjoint en serait facilité.

4.24 Bonne note a été prise du souhait rwandais de laisser une certaine **flexibilité** dans le programme afin de pouvoir faire face aux **imprévus**.

4.25 Un effort sera aussi entrepris sur le long terme (et dans la mesure du possible) pour favoriser le **jumelage** entre institutions de Suisse et du Rwanda (p.ex. universités, écoles techniques) voire entre entités politiques des deux pays (communes, cantons/ préfectures).

4.26 Pour répondre à la demande rwandaise et compte tenu des difficultés actuelles, le volume financier de la coopération rwando-suisse peut être envisagé de la manière suivante : légère augmentation graduelle des fonds mis à disposition, mais fidélité et **engagements pluri-annuels** assurant une certaine continuité et facilitant la programmation.

4.27 En outre, les caractéristiques rappelées au paragraphe suivant, reconnues comme fondement de la Coopération rwando-suisse lors de précédentes commissions-mixtes, ont été reconfirmées.

5. Rappel de quelques caractéristiques de la coopération rwando - suisse

La coopération entre les deux pays peut être caractérisée brièvement de la manière suivante :

La Partie rwandaise est responsable des opérations de développement et de leurs objectifs; la contribution (moyens financiers et humains) de la Partie suisse à la réalisation d'une opération est complémentaire aux efforts qu'entreprend la Partie rwandaise pour assurer son développement économique et social. (Accord-cadre de coopération du 13 mars 1985)

Ce principe appelle la mise en place de certains mécanismes qui visent à garantir la maîtrise et le suivi en commun des actions entreprises. Il s'agit essentiellement de :

- la **transparence** dans les moyens financiers (budget) et humains facilitant la co-gestion de l'action;
- l'**intégration du revenu des opérations** aux ressources disponibles pour les mener à bien;
- l'**évaluation permanente** des activités en cours en assurant l'information réciproque et la souplesse dans les orientations et la mise en oeuvre des activités;
- l'importance de l'**ancrage institutionnel** dans les réalités et structures du Rwanda, dès le début de l'action, pour éviter le choc des "remises-reprises" des "projets classiques" (p.ex. sous l'angle des frais de fonctionnement);
- la préférence pour un appel à un **nombre limité de coopérants** et pour le recours, en cas de besoin, à des consultances d'appui ponctuelles;
- la **formation** des cadres locaux et l'amélioration de leurs compétences en vue de leur **prise de responsabilité** dans les actions (formation de type formel ou en cours d'emploi, contacts Sud-Sud et Sud-Nord); formation liée à la poursuite d'objectifs opérationnels précis;
- l'institutionnalisation de **comités de gestion à caractère décisionnel** représentant les deux Parties au sein des opérations;

En outre, les appuis de la coopération suisse sont envisagés et accordés sur les **moyen et long termes**, en principe, ceci indépendamment des phases financières parfois relativement courtes (2 ou 3 ans).

6. Le cadre financier prévu et le programme 1990 - 1992

L'une des caractéristiques de la coopération rwando-suisse est la continuité basée sur la fidélité de la Partie suisse à son engagement à long terme aux côtés du partenaire rwandais. En outre, le Rwanda compte parmi les pays dits "de concentration" de la coopération suisse pour lesquels l'APD suisse par habitant est la plus élevée. Enfin, ainsi que les partenaires le savent, la Partie suisse préfère annoncer un cadre budgétaire indicatif, quitte à le dépasser lorsque les circonstances l'exigent ou le permettent.

Compte tenu de la qualité de la coopération rwando-suisse et des problèmes macro-économiques et budgétaires auxquels le Rwanda doit faire face, le cadre budgétaire indicatif suivant a été initialement proposé par la Partie suisse, afin de permettre la poursuite du programme en cours (compte tenu, d'ailleurs, de certains reports de dépenses) et son renforcement :

1990 :	SFR 22 millions */
1991	} SFR 48 millions pour les 2 années
1992	

Toutefois, ainsi que cela a été rappelé lors de la commission mixte de mars 1990, ce cadre indicatif sera influencé par d'éventuels besoins de financement supplémentaires qui seraient requis par l'appui à fournir au redressement économique du Rwanda. En tout état de cause, il a été admis que les chiffres d'APD ci-dessus avancés comprenaient une part de sur-programmation, au niveau des opérations, de l'ordre de 20 %, en particulier pour ce qui est des années 1990 et 1991.

*/ A titre indicatif, le taux de change moyen au cours des quelques dernières années s'est situé aux alentours de SFR 1 = FRW 50.

7. Annexes

Annexe 1	:	Texte introductif conjoint
Annexes A 1 à A 8	:	Opérations en cours ou au stade de préparation avancée en Préfecture de Kibuye (limitées à la Préfecture)
Annexes B 1 à B 3	:	Opérations en cours ou au stade de préparation avancée en Préfecture de Kibuye (qui touchent aussi d'autres préfectures)
Annexes C 1 à C 23	:	Opérations non situées géographiquement (interventions prioritaires)
Annexes D 1 à D 3	:	Opérations non situées géographiquement (interventions hors du cadre des priorités)
Annexes E 1 à E 2	:	Opérations ayant fait l'objet d'une requête et étant toujours à l'examen par la Partie suisse.
Annexe F	:	Bourses et cours de formation (hors opérations)
Annexes G	:	Tableaux financiers
Annexes H	:	Communiqué de presse

Les fiches d'opérations ci-dessus (Annexes A à F) et les tableaux (Annexes G), préparés pour la Commission-mixte de mars 1990, ont été utilisés pour ses travaux; comme cela a été indiqué dans l'introduction, ils ont fait l'objet de mises à jour après la Commission-mixte.

Les travaux de la Commission-mixte ont donné lieu à l'établissement d'un **procès-verbal** conjoint qui sert de référence pour le programme 1990 -1992. Chacune des fiches d'opération contient un extrait du procès-verbal faisant référence à la conclusion des Parties au sujet de l'opération. A l'annexe du présent document figure le texte du **communiqué de presse** publié au terme des travaux.

Quote

ANNEXE 1

TEXTE INTRODUCTIF CONJOINT
pour la
COMMISSION MIXTE RWANDO-SUISSE DE MARS 1990

1. I n t r o d u c t i o n

L'évolution de la coopération rwando-suisse depuis quelques années, ainsi que celle du Rwanda, ont amené les partenaires à s'interroger sur cette coopération pour la décennie 1990 - 1999. Divers échanges et notamment une rencontre informelle les 28 et 29 octobre 1989 entre personnalités rwandaises et suisses ont permis de dégager quelques considérations de base et les orientations pour l'avenir.

Le résultat de ces réflexions s'est traduit aux quatre plans principaux suivants :

1. **fermeture de l'éventail des axes d'intervention** : suivi strict des axes définis et recours à une approche stratégique assurant un ajustement systémique aux priorités du Rwanda et des opérations d'appui entre elles (recherche d'effets de synergie); les capacités de la coopération rwando-suisse de répondre aux besoins sont prises en compte.
2. **maintien d'une approche géographique (Préfecture de Kibuye)** pour une partie du programme (actuellement environ 1/4 des opérations et des dépenses) : une connaissance encore approfondie et plus large du contexte et des enjeux favorisera une optimisation de l'impact des appuis et provoquera les effets d'entraînement souhaités.
3. **préférence marquée pour des appuis à (ou à travers) des institutions rwandaises**; recherche de formules permettant aux exigences de qualité et de contrôle d'être maintenues et au savoir faire (notamment en matière de gestion) d'être accru;
4. **reconnaissance de l'importance du secteur non-gouvernemental** (secteur associatif et opérateurs économiques privés - de l'artisan à la PME) et du rôle qu'une coopération peut jouer pour renforcer ce secteur, sa dynamique et son autonomie.

La poursuite d'une coopération rwando-suisse sur ces bases reconfirmées et dans un esprit d'ouverture et de co-gestion a été jugée hautement souhaitable par les partenaires aux réflexions. La continuité de l'appui et la fidélité de partenariat découlent de la qualité du travail en commun et de l'établissement d'une confiance mutuelle. La transparence et la rigueur contribuent au renforcement permanent de cette confiance réciproque.

Les partenaires rwandais et suisses désirent saisir l'occasion de la Commission mixte de mars 1990 pour poser les principes dont ils comptent s'inspirer pour la réflexion et l'action pour les quelques années à venir. Sur la base du présent chapitre, ces principes feront l'objet d'un approfondissement lors des échanges à la Commission mixte. De plus ce texte tire les conséquences pour le programme des orientations récemment discutées, conséquences dont on verra qu'elles ne provoqueront aucune rupture brutale au niveau des opérations.

2. Fermeture de l'éventail des axes d'intervention

2.1 Présentation

L'aperçu de l'engagement de la coopération rwando-suisse depuis quelques années a montré qu'il faut éviter toute dispersion des activités susceptible de nuire à la qualité du travail de réflexion en commun, à la conception des appuis et au suivi opérationnel. Un plus grand nombre d'interlocuteurs rwandais poserait en outre à la coopération suisse et en particulier à son bureau décentralisé de Kigali (BUCO) un problème relativement important de ce point de vue.

De plus, un large éventail d'opérations rendrait difficile l'approche stratégique préconisée par le Gouvernement rwandais et empêcherait de favoriser des synergies entre opérations.

Enfin, il importe que le partenaire rwandais puisse connaître le mieux possible les potentialités de la Coopération suisse et ses points forts; ce faisant il sait ce qui peut être demandé à la Suisse et ce qui doit faire l'objet de requêtes à d'autres coopérations.

Cette dernière remarque concerne d'ailleurs aussi les modalités d'appui, la coopération rwando-suisse, comme toute coopération, ayant ses caractéristiques propres (rigueur, co-gestion, recherche de formules les plus proches possible de la réalité et des possibilités locales - en vue d'assurer la pérennité des actions -, abandon graduel de toutes primes aux agents de l'Etat, pragmatisme et souplesse aussi dans la mise à disposition des moyens financiers ou opérationnels, etc.).

2.2 Les axes retenus

Les trois axes de coopération tels qu'ils ont été retenus en 1985, soit :

- promouvoir l'agriculture et la sylviculture dans une approche de développement rural,
- valoriser les ressources existantes tout en promouvant l'emploi dans une approche de développement de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises,
- appuyer les initiatives des groupes et des structures coopératives, ainsi que des structures communales et autres institutions locales,

axes ayant été complétés en 1987 par le domaine macro-économique qui pourrait être défini comme étant :

- la fourniture d'appuis + conseils au niveau macro-économique, l'encouragement à la diversification de l'économie et l'aide économique,

reflètent bien les lignes directrices du programme de coopération actuel. La volonté commune, compte tenu de ce qui précède, d'éviter une interprétation trop large de ces axes incitent les partenaires à mieux les cerner et à proposer l'orientation suivante :

3. Les secteurs d'intervention retenus pour l'avenir

D'entrée de cause, il convient de distinguer dans le cadre des orientations retenues les secteurs d'interventions selon qu'ils sont géographiquement limités à la Préfecture et aux Communes de Kibuye ou qu'ils consistent en interventions à vocation plus générale, p.ex. nationale (mais pas uniquement). Ce découpage simple favorisera la discussion lors de la Commission mixte et permettra de mieux mettre en évidence les opérations pour lesquelles synergies et effets d'entraînement doivent se situer à Kibuye de celles qui s'insèrent dans la planification nationale.

3.1 Appui en Préfecture de Kibuye

Les interventions dans cette région visent à appuyer techniquement, méthodologiquement et financièrement cette Préfecture. L'appui peut être fourni soit par le canal institutionnel (Préfecture proprement dite, Communes, différents services de ces dernières) soit par l'entremise d'institutions nationales (p.ex. du Fonds Forestier National -FFN-), soit enfin par des canaux non gouvernementaux [p.ex. par le biais d'organisations d'appui aux initiatives de la base (OAIB rwandaises), d'associations ou de fédérations de producteurs ou d'artisans].

Ces appuis visent essentiellement le développement économique et social de la région et de ses habitants par :

- a. la mise en place d'un cadre favorable à la promotion des opérateurs économiques (notamment des agriculteurs et éleveurs et des artisans) et sociaux (groupements et associations), ainsi que par la fourniture d'appuis spécifiques à ceux-ci (formation-sensibilisation, crédit),
- b. une participation au financement d'infrastructures,
- c. la fourniture d'un appui institutionnel minimum, en partie sous forme de formation et de conseils, visant à favoriser le cadre précité favorable au développement économique et social de la Préfecture de Kibuye.

Si après 25 ans d'histoire de la coopération rwando-suisse à Kibuye, l'agriculture et la foresterie y restent des axes prioritaires, l'appui à venir sera avant tout défini comme une réponse aux besoins exprimés dans les différents plans de développement communaux et préfectoraux.

Outre les raisons déjà évoquées, les arguments suivants en faveur d'une telle approche régionale méritent d'être relevés : meilleure connaissance réciproque (des possibilités d'appui, des besoins, des acteurs), dialogue facilité de ce fait, possibilités de déboucher sur d'éventuels jumelages.

3.2 Appui au niveau national

Parmi les appuis actuels au niveau national, classés en fonction des axes d'intervention, il convient de distinguer les interventions qui se situent dans le cadre des axes et orientations définis au para 2.2 ci-dessus de celles qui se situent en marge de celui-ci.

3.2.1 Les interventions de la coopération rwando-suisse qui se situent **dans le cadre** précité et qui doivent donc être considérées comme prioritaires relèvent des axes suivants :

- l'artisanat et les petites et moyennes entreprises (PME),
- la foresterie,
- l'agriculture,
- le secteur macro-économique.

3.2.2 Les interventions en cours qui se situent **en marge de ce cadre**, par exemple dans le domaine de la formation non liée à un axe prioritaire (communications, développement scientifique), ou en matière d'infrastructures (énergie, eau potable et route), voire dans celui de la santé, ne devraient à l'avenir recevoir qu'une attention secondaire.

Les annexes du Mémoire fournissent un aperçu des opérations en cours classées selon les secteurs d'interventions (Préfecture de Kibuye ou niveau national) et les axes prioritaires ci-dessus.

3.3 Quelques remarques complémentaires à propos de ces orientations

- 3.3.1 Malgré l'intérêt d'un programme spécifique partiellement orienté vers une Préfecture et certaines communes du pays, de nombreuses raisons militent par ailleurs pour le maintien d'une aide au niveau national. Certains problèmes doivent être abordés à ce niveau : ainsi les institutions d'épargne et de crédit, l'encouragement à la réflexion et la formation en matière de coopérative et de mouvement associatif, la création d'emplois en milieu urbain, l'appui à la formulation de politiques, les matériaux locaux (bois, argile, papyrus, etc.), la problématique macro-économique, pour ne citer que ceux-là.
- 3.3.2 Les opérations déjà décidées, en cours ou dans le "pipeline", ne se situant pas dans le cadre des axes d'intervention retenus (réhabilitation eau potable, route Gitarama-Kibuye, électrification rurale) n'en seront pas moins menées à leur terme avec le plus grand soin. De fait, de telles opérations vont accaparer l'attention des deux Parties pour encore 5 à 8 ans (150 opérations de réhabilitation des réseaux d'eau potable, p.ex.).
- 3.3.3 La préoccupation, ressortie des échanges de l'Akagera, selon laquelle il faut veiller à fournir les appuis à (ou à travers) des institutions rwandaises est largement prise en compte vu les axes retenus. Malgré certains inconvénients par rapport à l'aide sous forme de projets spécifiques clairement identifiés et dotés d'une structure propre, les avantages d'une aide passant par des institutions rwandaises (étatiques ou non) l'emportent. Une telle approche permet d'accroître la responsabilité des cadres ou opérateurs rwandais et d'améliorer leur capacité de planification et de gestion. En outre, l'on évite ainsi le problème de l'ancrage institutionnel ultérieur et celui de la "remise-reprise" d'une entité ayant longuement existé en dehors d'une structure rwandaise organiquement prévue pour cette tâche.
- 3.3.4 Ainsi que cela se dégage des axes sectoriels sous 3.1 et 3.2 ci-dessus, le développement du pays, en particulier sous l'angle de la création d'emplois et sous celui de la diversification de l'économie pour l'exportation, passera par la **dynamisation du secteur non-gouvernemental** (secteur privé au sens le plus large qui soit, c'est-à-dire : secteur associatif et opérateurs économiques privés -de l'artisan à la PME -).

La coopération rwando-suisse doit se joindre aux efforts entrepris par le Gouvernement rwandais avec l'appui et sous l'égide d'autres bailleurs de fonds visant à provoquer un dialogue constructif entre ce dernier et les opérateurs du secteur privé.

Dans le domaine de l'artisanat, la coopération rwando-suisse appuiera les efforts visant à créer des emplois à valeur économique et à améliorer la formation des artisans de la colline et des villes. Un accent particulier sera placé sur l'auto-organisation des artisans et leur autonomie optimale vis-à-vis des instances "de tutelle".

Concernant plus spécialement les PME, une réflexion sera menée sur deux plans visant à favoriser la mise en relation des opérateurs suisses et rwandais :

- d'une part il s'agira de déterminer comment encourager et diversifier les flux commerciaux vers la Suisse en provenance du Rwanda, afin d'augmenter les apports en devises vers ce dernier, et comment apporter un concours éventuel à la mise en oeuvre de solutions;
- d'autre part la création de liens entre opérateurs suisses et rwandais sera encouragée dans le but de créer des "jumelages" économiques ("joint ventures" artisanales ou industrielles; distribution de produits rwandais en Suisse, etc.)

4. Modalités

La coopération rwando-suisse sera caractérisée par la poursuite d'une recherche sur les modalités de l'aide.

Le volume et la poursuite du programme resteront aussi dépendants de la qualité de la coopération et du processus de concertation qui la conduit (transparence, co-gestion, qualité de la gestion).

Les partenaires conviennent qu'un dialogue permanent et structuré est nécessaire pour assurer le succès de la coopération rwando-suisse. Ce dialogue peut prendre diverses formes et se situe tant au niveau gouvernemental que non-gouvernemental. La Coopération suisse se dotera d'outils et de moyens humains supplémentaires afin de dégager du temps accru pour ces échanges.

L'approche restera programmatique et, chaque fois que cela s'impose et est praticable, une méthode appropriée de planification (par objectif ou autre) sera pratiquée conjointement par les deux Parties. De cette façon, un meilleur suivi des objectifs stratégiques devrait pouvoir être assuré. Une rigueur budgétaire devrait également en découler et le contrôle (audit) conjoint en serait facilité.

Bonne note a été prise du souhait rwandais de laisser une certaine flexibilité dans le programme afin de pouvoir faire face aux imprévus.

Un effort sera aussi entrepris sur le long terme (et dans la mesure du possible) pour favoriser le jumelage entre institutions de Suisse et du Rwanda (p.ex. universités, écoles techniques) voire entre entités politiques des deux pays (communes, cantons/préfectures).

Pour répondre à la demande rwandaise et compte tenu des difficultés actuelles, le volume financier de la coopération rwando-suisse peut être envisagé de la manière suivante : légère augmentation graduelle des fonds mis à disposition, mais fidélité et engagements pluri-annuels assurant une certaine continuité et facilitant la programmation.

Unquote

LISTE DES FICHES D'OPERATION

A 1 à A 8 : Opérations en cours ou au stade de préparation avancée en Préfecture de Kibuye

FICHE No A 1 : Appui services agricoles de Kibuye (ASAPK)

" A 2 : Appui au Service forestier de préfecture de Kibuye (SFPK)

" A 3 : Développement Communal : Cellule CAPAD et Fonds d'appui aux communes de Kibuye

" A 4 : Unité d'Appui à la gestion (UAG)

" A 5 : Suivi-Recherche-Appui électrification rurale

" A 6 : Photographie aérienne des communes de Kibuye

" A 7 : Appui dans le domaine de l'artisanat en Préfecture de Kibuye

" A 8 : Etude et appui en matière de tourisme en Préfecture de Kibuye

B 1 à B 3 : Opérations en cours ou au stade de préparation avancée en Préfecture de Kibuye (qui touchent aussi d'autres préfectures)

FICHE No B 1 : Unité de Gestion Zone 1 de la Forêt Naturelle de Nyungwe (UGZ 1)

" B 2 : Télécommunications rurales (UIT)

" B 3 : Route Gitarama - Kibuye (COF-IDA) Préfecture)

C 1 à C 24 : Opérations non situées géographiquement (interventions prioritaires)

FICHE No C 1 : Banques populaires (Coopératives d'épargne et de crédits)

" C 2 : Centre Formation + Recherche Coopératives (CFRC) IWACU

" C 3 : BACC (Bureau d'appui aux coopératives de commercialisation

" C 4 : Fonds de garantie pour les coopératives

" C 5 : INADES - Formation - Rwanda (IFR)

" C 6 : Recherche s/haricot Centre International d'Agronomie/CIAT

" C 7 : Appui à l'Ecole Agricole et Forestière de Nyamishaba (EAF0)

" C 8 : Appui au Secteur Non Structuré des villes secondaires et des zones rurales du Rwanda (SNS-BIT)

- FICHE N° C 9 : Cellule (CAII) + Fonds (FAII) d'appui aux Innovations industrielles (matériaux locaux)
- " C 10 : Crédit promotion PME (prêt BRD pour la BRR - RULIBA)
- " C 11 : Artisanat du bois (formation/apprentissage : Ububaji)
- " C 12 : Promotion et transformation du soja (Valorisation du soja)
- " C 13 : Appui à la Direction Générale des forêts (ADGF)
- " C 14 : Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois (AEFB)
- " C 15 : Appui au Département de foresterie de l'ISAR (DF-ISAR)
- " C 16 : Fonds Forestier National (F.F.N.)
- " C 17 : Conseiller forestier au DPES : matériel didactique
- " C 18 : Promotion des exportations (CCI CNUCED/ GATT)
- " C 19 : Etude sur la promotion des exportations (OFAEE - OSEC)
- " C 20 : Etude contrôle de qualité et normalisation (SGS)
- " C 21 : Informatisation données commerce extérieur (SYDONIA)
- " C 22 : Etude sur l'amélioration du secteur de la distribution et du stockage au Rwanda ("Etude externe Trafipro")
- " C 23 : Conseiller à la Présidence

D 1 à D 3 : Opérations non situées géographiquement (interventions hors du cadre des priorités)

- FICHE No D 1 : Réhabilitation adductions eau potable (milieu rural) COFIDA
- " D 2 : Appui au Recensement de la population (UNFPA)
- " D 3 : Journal "Amakuru ki i Butare"

E 1 à E 2 : Opérations ayant fait l'objet d'une requête et étant toujours à l'examen par la Partie suisse.

- FICHE No E 1 : Secteur énergétique / électrique : 1. Ntaruka et 2. réactualisation étude énergétique)
- " E 2 : Formation supérieure (Appui à la Faculté des sciences appliquées de l'UNR)

FICHE N° F : Bourses et cours de formation (hors opérations)

- ° douanes ° banque ° bourses universitaires
- ° formation assurances ° formation PTT ° Cours ad hoc

FICHE D'OPERATION No A 1 : Appui aux services agricoles de Kibuye (ASAPK) et contribution au développement agricole dans cette préfecture.

1. Domaine(s) d'intervention : Agriculture
2. Zone géographique : 6 communes en Préfecture de Kibuye : Gitesi, Mabanza, Rutsiro, Bwakira, Mwendu et Kivumu.
3. But(s) de l'opération (durant ses 25 ans d'activité):
 - Augmenter et diversifier différentes productions agricoles.
 - Vulgarisation et formation
 - Produire et diffuser les intrants
 - Valoriser les productions
 - Appuyer la réalisation d'infrastructures agricoles au niveau communal.
4. Année de démarrage : 1965
5. Phase actuelle :
 - accord : du 13 février 1990
 - durée : 1989 - 1991
 - quantième : 14ème et dernière phase
 - moyens financiers : SFR 1'700'000.-
 - moyens humains : 2, puis 1 coopérant(s)
6. Partenaire(s) : MINAGRI
7. Description de la phase actuelle :

Les activités, articulées par commune et par volet, seront réalisées à travers les unités opérationnelles (U.O) de Mushubati et de Birambo. Les domaines d'intervention et d'appui sont :

 - agriculture & vulgarisation,
 - production & distribution d'intrants,
 - élevage, génie rural et technologie.

L'opération, à laquelle il est mis graduellement un terme, a fait l'objet d'un exercice dit "de capitalisation" à fin 1989, exercice visant à profiler la suite de l'appui suisse dans ce secteur.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

La partie suisse s'est engagée à financer de nouvelles opérations d'appui qui seront formulées - avec l'assistance d'un coopérant - et ceci jusqu'à fin 91. Ce programme tiendra compte des capacités humaines et financières de l'Etat ainsi que de celles des associations paysannes, des ONG et du secteur privé.

FICHE D'OPERATION no. A 2 : Appui aux Services Forestiers de la Préfecture de Kibuye (SFPK)

1. Domaine(s) d'intervention : Sylviculture

2. Zone géographique : Préfecture de Kibuye

3. But(s) de l'opération :

Poursuivre certains reboisements en milieu rural et la diffusion des plants forestiers et fruitiers; établir les plans forestiers communaux, entretenir et effectuer les conversions nécessaires; asseoir définitivement la transformation du cadre institutionnel de l'ancien Projet Pilote Forestier en appui au Service Forestier de Préfecture (SFP) et appuyer ce nouveau service.

4. Année de démarrage : 1967

5. Phase actuelle :

- accord	: 1988-1990
- durée	: 3 ans
- quantième	: 2ème phase
- moyens financiers	: SFR 2'606'000.-
- moyens humains	: 1 Directeur rwandais et ses cadres 1 coopérant, 1 expert associé, stagiaires

6. Partenaire(s) : MINAGRI (Direction générale des Forêts)

7. Description de l'action :

- entretien et exploitation de boisements existants;
- reboisements en milieu rural;
- établissement de plans forestiers communaux en Préfecture de Kibuye;
- diffusion de plants.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

A la demande rwandaise de poursuivre le projet après 1990, la Suisse a renouvelé sa disponibilité pour cet appui. Elle a souhaité mettre à disposition du Fonds Forestier National (FFN) dès que possible, le montant actuellement budgétisé sous la rubrique "FOF" (Fonds d'appui aux opérations forestières). La partie rwandaise est d'accord sur le principe; le montage "FOF" à Kibuye qui fonctionnera sur le principe du FFN jusqu'à ce que le FFN puisse prendre le relais à satisfaction (dès le début 1992).

FICHE D'OPERATION No. A 3 : Appui au développement Communal en Préfecture de Kibuye (Cellule et Fonds d'appui)

1. Domaine d'intervention : développement communal
2. Zone géographique : Préfecture de Kibuye
3. Buts de l'opération :
 - Apporter un appui méthodologique et financier permettant aux 9 communes de la Préfecture d'élaborer leur plan de développement.
 - Fournir un appui financier aux opérations communales projetées.
4. Année de démarrage : 1988
5. Phase actuelle :
 - accord : du 8 avril 1988
 - durée : 1988 - 1990
 - quantième : 1ère phase
 - moyens financiers : SFR 1'440'000.-
 - moyens humains : 1 coopérant + consultants
6. Partenaires : MININTER
7. Description de l'action :

Ce programme d'appui est constitué d'une Cellule d'animation et d'appui à l'élaboration des plans d'actions et de développement communaux (CAPAD), qui vise à permettre aux communes de la Préfecture de Kibuye d'élaborer chacune, selon la méthodologie de la planification participante, leur plan de développement communal adapté à la situation et conforme aux besoins de la population.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

Accord de la partie suisse de poursuivre son intervention au-delà de la phase en cours; moyens et ordre de grandeur du financement en cours de définition.

FICHE D'OPERATION No A 4 : Unité d'Appui à la gestion (UAG)

1. Domaine(s) d'intervention : Appui à la gestion des opérations de développement
2. Zone géographique : Kibuye (zones d'intervention de l'ASAPK, du SFPK, de l'appui au développement communal, etc.) et autres zones d'intervention de l'UGZ_1 et de l'AEFB.
3. But(s) de l'opération :

Contribuer à la mise en place, au sein de certaines des opérations ci-dessus, d'une cellule de gestion financière et comptable adaptée, par la fourniture de conseils et de formation pratique en cours d'emploi. Participer à la conception/adaptation de systèmes et d'instruments comptables et de gestion dans toute opération, sur demande.
4. Année de démarrage : 1985
5. Phase actuelle :
 - accord : incorporée dans les accords des opérations concernées
 - durée : jusqu'à fin 1990
 - quantième : 3ème phase
 - moyens financiers: SFR 170'000.- et auto-financement partiel
 - moyens humains : 1 coopérant (+ secrétariat)
6. Partenaire(s) : les opérations (sur mandats ou à la demande de l'une ou l'autre partie)
7. Description de l'action :

L'UAG a, dans son domaine d'intervention, un rôle de conception, de contrôle interne et de formation continue.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de Mars 1990 :

Les discussions ont mis en évidence l'intérêt de poursuivre les activités du type de celles menées par l'UAG sous une forme qui reste encore à définir. A fin mars 1990 toutefois, la fermeture de l'UAG a été décidée pour la fin 1990. L'idée de fournir des nouveaux appuis en matière de gestion, éventuellement en relation avec l'une ou l'autre opération en cours ou à venir, n'est pas abandonnée.

FICHE D'OPERATION No A 5 : Suivi-Recherche-Appui de l'électrification rurale
 et
 Utilisation des Fonds de contrepartie

1. Domaine(s) d'intervention : Utilisation de l'énergie électrique en milieu rural

2. Zone géographique : Préfecture de Kibuye

3. But(s) de l'opération :

En relation avec une aide financière de SFR 12 millions accordée en 1978 pour un réseau moyenne tension (100 km) et basse tension (14 km), suivre, durant 5 ans, l'impact économique de l'électricité distribuée en milieu rural en Préfecture de Kibuye. Promouvoir l'utilisation de l'électricité en recherchant des alternatives en permettant une distribution large et adaptée.

4. Année de démarrage : 1985

5. Phase actuelle :

- accord : Echange de lettres des 5 août 1985/8 février 1986
- durée : 1985 - 1990
- quantième : phase unique
- moyens financiers : Frais locaux : SFR 50'000.-
(FRW 2,6 Mio)

6. Partenaire(s) : MINITRAPE + Autorités de la Préfecture de Kibuye, ELECTROGAZ

7. Description de l'action :

L'action de suivi-recherche-action a été menée à terme en été 1989 en débouchant sur le constat d'un nombre de raccordements bien trop réduits pour pouvoir justifier l'investissement initial.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

Désireuse, comme la Partie rwandaise, d'encourager la consommation électrique en milieu rural, la Suisse a marqué son accord pour le financement, sur les fonds de contrepartie du prêt à Electrogaz, des projets suivants dont les dossiers techniques sont finalisés :

- Eclairage public de la ville de Kibuye
- Raccordement d'une école secondaire à Ngoma-Mugonero
- Extension basse tension à Bwakira
- Autonomie de la Commune de Mabanza en matière d'électricité

Le succès de cette opération sera lié à la prise en charge par le Minitrape de l'éclairage public et des écoles ainsi qu'au différentiel entre le prix de vente public et le prix en gros à la Commune.

Quant à l'achat d'équipements en devises, la Banque Nationale devra accorder des licences d'importation. En cas d'impossibilité, il incombera à la partie rwandaise de soumettre une requête ad hoc à la partie suisse.

FICHE D'OPERATION No. A 6 : Photographie aérienne des communes de Kibuye

1. Domaine d'intervention : foresterie, aménagement du territoire.
2. Zone géographique : Préfecture de Kibuye
3. But de l'opération : Prise de photographies aériennes sur la Préfecture de Kibuye à l'exception de Gisovu (action ponctuelle).
4. Année de démarrage : Janvier 1990
5. Phase actuelle :
 - Accord : janvier 1990
 - durée : 2 mois
 - moyens financiers : FRW 6'000'000 (env. SFR 120'000.-)
 - moyens humains : techniciens IGN-France

6. Partenaire : Minagri / Direction Générale des Forêts

7. Description de l'action :

L'IGN France International, spécialisé dans les prises de vue aériennes, devait effectuer des prises de la forêt de Nyungwe et des 3 communes de Muko, Musebeya et Gisovu sur financement FED.

En étendant cette couverture photographique à la Préfecture de Kibuye où oeuvre le SFPK, appuyé par la Suisse, la Préfecture disposera de photos aériennes actualisées au 1/20'000 lui permettant de mieux planifier et donc mieux valoriser ses ressources naturelles.

A savoir : les plantations réalisées grâce au Projet Pilote Forestier de Kibuye devenu le SFPK (aménagement forestier, inventaire ...), plans forestiers communaux, diverses utilisations du terrain au niveau des communes (agriculture - tourisme - routes ...).

Les documents photographiques seront propriété du Gouvernement rwandais.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

Opération terminée à l'entière satisfaction des deux parties.

La carte ainsi que l'ensemble des clichés y relatifs seront disponibles incessamment.

FICHE D'OPERATION No. A 7 : Appui dans le domaine de l'artisanat en Préfecture de Kibuye

(PROJET EN PREPARATION)

1. Domaine d'intervention : artisanat
2. Zone géographique : Mabanza, Préfecture de Kibuye
3. But(s) de l'opération :
 Développer le secteur artisanal et créer des activités économiques non agricoles.

 Mettre en oeuvre les conditions nécessaires à la création de nouvelles possibilités de production et d'emploi, notamment dans le secteur agro-alimentaire.
4. Année de démarrage : 1990
5. Phase actuelle :
 - document de projet en préparation
 - durée : 3 ans dont 1 année préparatoire
 - quantième : 1ère phase
 - moyens financiers : non encore précisés
 - moyens humains envisagés : - 1 coopérant conseiller
 - consultants
 - 1 conseiller local
6. Partenaire(s) : Minimart / Préfecture de Kibuye
7. Description de l'action :
 La démarche envisagée est celle d'une recherche-action continue portant sur les points suivants :
 - . formation technique (type "apprentissage")
 - . formation en comptabilité et gestion
 - . approvisionnement: encouragement à la mise en place d'un système autogéré et incitation à l'utilisation des produits locaux.
 - . crédits (épargne/crédit).
 - . recherche de nouveaux marchés
 - . études techniques
 - . fonds d'appui aux innovations artisanales

Une phase préparatoire d'une année devrait permettre d'effectuer un diagnostic du milieu artisanal, de ses contraintes et de ses potentialités ainsi que de mieux connaître l'environnement institutionnel et socio-économique. Parallèlement auront été conduites des réflexions avec les artisans sur les modalités d'action.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990
 Accord de principe pour l'exécution de ce projet; volume de participation à déterminer après examen du dossier en cours de finalisation.

FICHE D'OPERATION No. A 8 : Etude et appui en matière de Tourisme en
Préfecture de Kibuye

1. Domaine d'intervention : Tourisme
2. Zone géographique : Préfecture de Kibuye
3. But de l'opération :

A la requête de la Préfecture de Kibuye, procéder à une étude générale préliminaire de mise en valeur touristique de la Préfecture.

4. Année de démarrage : 1990

5. Phase actuelle :

- étude ponctuelle
- durée : 15 jours
- moyens financiers : SFR 100'000.- pour
- moyens humains : 2 consultants (bureau "Touristconsult")

6. Partenaire(s) : Préfecture de Kibuye

7. Description de l'étude

Selon le cahier des charges, l'étude a couvert la période 1990 à 2000 et fait un premier inventaire général de la situation actuelle.

- politique touristique actuelle
- ressources
- zones et sites d'intérêt touristique
- services et équipements correspondants
- hébergement et restauration touristiques
- autres équipements et services touristiques
- emploi touristique
- activité touristique actuelle
- apport du tourisme à l'économie locale
- contraintes et autres facteurs adverses au développement du tourisme et problèmes liés.

L'étude a esquissé les grandes lignes d'une politique de développement touristique en concertation étroite avec les autorités et opérateurs concernées (clientèle potentielle future, détermination des objectifs économiques, sociaux d'environnement, de propriété, de gestion, identification des réalisations prioritaires pour le long terme, structures et mesures à prendre).

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

Les deux parties se sont félicitées de l'achèvement de l'étude en question. La partie rwandaise a sollicité le financement suisse d'actions qui auront été identifiées par cette étude.

La partie suisse attend la publication de l'étude et, en concertation avec la Préfecture de Kibuye, décidera si des compléments doivent y être apportés.

FICHE D'OPERATION No. B 1 : Unité de Gestion de la Zone 1 de la forêt naturelle de Nyungwe (UGZ 1)

1. Domaine(s) d'intervention : sylviculture
2. Zone géographique : forêts naturelles de Nyungwe et de Mukura
3. But(s) de l'opération :
Protéger et aménager l'une des 4 zones (UGZ 1) de la forêt de Nyungwe et celle de Mukura.
4. Année de démarrage : 1969 sous Projet Pilote Forestier (PPF)
5. Phase actuelle :
 - accord : du 8 avril 1988
 - durée : 1988 - 1990
 - quantième : 2ème phase UGZ 1
 - moyens financiers :
 - . partie rwandaise : FRW 4.836.000 = SFR 93.000.-
 - . partie suisse : FRW 179.790.284 = SFR 3.322.890.-
 - moyens humains :
 - . partie rwandaise : 1 directeur
6 cadres dont 1 gestionnaire
 - . partie suisse : 1 coopérant 36 mois
1 coopérant 24 mois
1 expert-associé 12 mois
6 mois/homme consultant

} Coopérants + expert associé : 72 m/h

 6. Partenaire(s) : Minagri : Direction Générale des Forêts
 7. Description de l'action :
Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation et l'aménagement des massifs forestiers du pays.
 8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990
Engagement de la partie suisse à financer une nouvelle phase (1990/93) mais en attirant l'attention de la partie rwandaise sur les points suivants :
 - la nécessité de la coordination des appuis extérieurs intervenant dans la forêt de Nyungwe;
 - la nécessité de sensibiliser la population sur l'importance du maintien et de l'entretien des forêts naturelles en dépit de la rareté des terres cultivables;
 - l'importance de déboucher sur une saine politique des prix du bois.

La partie rwandaise, dans le cadre des mesures de relance de l'économie nationale, a indiqué qu'elle prévoyait d'installer une unité de transformation du bois au niveau de la Crête Zaïre-Nil et de disponibiliser une matrice de prix par région qui sera régulièrement révisée.

FICHE DE PROJET N° B 2 : TELECOMMUNICATIONS RURALES

1. Domaine(s) d'intervention: développement des télécommunications rurales au Rwanda (U.I.T., Genève)
2. Zone géographique : à l'origine: 3 préfectures (Kibuye - Gisenyi - Cyangugu)
3. But(s) de l'opération : installer un réseau de radio-téléphonie en milieu rural, dans 44 localités des 3 Préfectures prévues à l'origine.
4. Année de démarrage : 1985
5. Phase actuelle :
 - accords : 1. des 13 et 17.12.1985 entre la Coopération suisse et l'UIT avec avenant des 30.9. et 1.11.1988.
 - 2. du 1.10.1986 entre l'UIT et le Gouvernement rwandais, avec avenant correspondant.
 - durée : 1er décembre 1985-31 décembre 1989
 - quantième : -
 - moyens financiers : SFR 4.515.000.- au total
 - moyens humains : consultants/installateurs expatriés et nationaux (compris dans le montant ci-dessus)
6. Partenaire : MINITRANSCO
7. Description de l'action :

Financement par la Suisse d'un projet de télécommunications rurales, dans l'ouest du pays, largement indépendant du réseau d'alimentation électrique, visant la création de moyens de communications entre les communes d'une part, et entre les communes, la préfecture et la capitale d'autre part. Les réseaux ont finalement aussi touché à la Préfecture de Ruhengeri. Plusieurs centaines de postes ont été installés dont l'utilité est reconnue par tous les usagers.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

La requête rwandaise visait l'extension des réalisations de la phase antérieure à certaines communes non encore raccordées.

Après avoir rappelé l'historique de ce projet, la partie suisse a mentionné que, pour le moment, ce projet ne lui apparaissait pas prioritaire. Par ailleurs, elle a recommandé qu'une mission tripartite (UIT, RWANDA, SUISSE) évalue les réalisations déjà existantes.

FICHE D'OPERATION No. B 3 : Route Gitarama - Kibuye

(PROJET EN PREPARATION)

1. Domaine d'intervention: infrastructures
2. Zone géographique : Préfecture Gitarama
Préfecture Kibuye
3. But de l'opération :

Appui au financement d'une route de 80 Km permettant de désenclaver la Préfecture de Kibuye, dernière Préfecture du Rwanda à ne pas être reliée par l'asphalte à un grand axe conduisant à la capitale.
4. Année de démarrage : fin 1990/début 1991
5. Phase actuelle
 - Accord : pas encore signé (décision de principe communiquée à la Commission Mixte 1987)
 - durée : -
 - quantité : 1 seule phase prévue
 - moyens financiers : SFR 15'000'000.- en cofinancement avec la Banque Mondiale (COF-IDA) (autres BdF : IDA, FED et OPEP)
 - moyens humains : -
6. Partenaire : MINITRAPE, Direction Générale des Ponts et Chaussées
7. Description de l'action :

Reprofiler, asphalté et aménager l'axe routier Gitarama - Kibuye.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

La contribution de la Suisse au cofinancement de ce projet routier s'élèvera à 15 millions de francs suisses. Le projet semble aller de l'avant. La signature de l'Accord de financement par la Suisse et les autres parties interviendra dès que possible.

FICHE D'OPERATION No C 1 : Appui aux coopératives d'épargne et de crédit (Banques populaires du Rwanda)

1. Domaine(s) d'intervention : Coopératives d'épargne et de crédit, essentiellement en milieu rural
2. Zone géographique : Rwanda (Caisse centrale à Kigali, 112 banques locales)

3. But(s) de l'opération :

Promouvoir l'épargne rurale et le crédit aux petits paysans et artisans en faveur du développement rural. Appuyer le développement qualitatif des Banques populaires et l'expansion saine et régulière du réseau des banques locales. Encourager l'innovation en matière de crédit et d'épargne ainsi que dans les domaines connexes susceptibles d'augmenter la capacité d'auto-développement des paysans et artisans.

4. Année de démarrage : de l'appui : 1972. Des B.P. : 1975

5. Phase actuelle :

- accord : du 13 juin 1989
- durée : 01.01.1989 - 31.12.1990
- quantième : 4ème phase
- moyens financiers: Moyens propres ainsi que contribution suisse : > SFR 4 mio (> FRW 210 Mio); notamment participation de 45/40 % aux frais de fonctionnement.
- moyens humains : Entreprise rwandaise d'une centaine de cadres et d'employés
Deux/trois coopérants (dont le Directeur) + consultants

6. Partenaire(s) : MINIFINECO / Banques populaires

7. Description de l'action :

Depuis 1986, la Caisse centrale s'est installée dans ses nouveaux locaux à Kigali. Une attention accrue est accordée à la vie coopérative et à la promotion de l'auto-développement ; un processus de décentralisation du système et de redistribution des responsabilités est aussi mis en route.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

Le Gouvernement suisse est, vu l'intérêt des Banques Populaires pour le monde rural, décidé à poursuivre cet appui. Il a mis en évidence que le taux d'intérêt créditeur actuel de 9 % ne permet pas aux Banques Populaires de s'autofinancer.

FICHE D'OPERATION No. C 2 : Centre de Formation et de Recherche Coopératives
(CFRC) IWACU

1. Domaine(s) d'intervention : mouvement associatif et coopératif
2. Zone géographique : Rwanda
3. But(s) de l'opération :
Former, appuyer, conseiller les groupements, associations et coopératives et effectuer des recherches y relatives.
4. Année de démarrage: 1980
5. Phase actuelle : en préparation (pour les années 1990-1992)
 - accord en cours : entre la Coopération Suisse et l'ASBL IWACU
du 2 avril 1987
 - durée : 1987 - 1989
 - quantième : 3ème phase
 - moyens financiers: appui à l'Unité Recherches-Documentation et participation financière aux frais de fonctionnement généraux :
SFR 1,3 mio (FRW 67 Mio)
 - moyens humains : locaux
6. Partenaires : ASBL IWACU
Autre bailleur de fonds jusqu'à récemment : CLUSA
7. Description de l'action :
La Coopération suisse et la Ligue Coopérative des U.S.A. (CLUSA) ont apporté leur contribution au mouvement associatif et coopératif du Rwanda par la construction du Centre IWACU d'une capacité d'accueil de près de 80 participants et un soutien au fonctionnement de l'institution dès sa création en 1982.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990
La partie suisse a annoncé qu'elle poursuivrait son appui à IWACU.

FICHE D'OPERATION No. C 3 : Bureau d'appui aux coopératives de commercialisation (BACC)

1. Domaine d'intervention: commercialisation des produits vivriers
2. Zone géographique : Rwanda
3. Buts de l'opération : améliorer le système de commercialisation des coopératives, en faveur des producteurs, en particulier par la fourniture des services et par la diffusion d'une information appropriée.
4. Année de démarrage : 1989
5. Phase actuelle :
 - Phase pilote : 1989 - 1991
 - durée : 2 ans
 - accord : avec IWACU
 - moyens financiers : SFR 200'000.-
 - moyens humains : 1 cadre rwandais + consultants
6. Partenaires : IWACU / Banques Populaires
7. Description de l'action :
 - . assister les coopératives dans le choix des produits; assurer la négociation et la gestion des commandes collectives ainsi que la gestion de l'entrepôt transitaire.
 - . acheter les dossiers d'adjudication et assurer le suivi pour les coopératives.
 - . établir et gérer une banque de données sur les disponibilités en moyens de transport et s'assurer de l'acheminement des produits.
 - . mise au courant régulière des coopératives sur les :
 - prix
 - offres
 - demandes
 - fournisseurs et acheteurs potentiels.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

Disponibilité de la partie suisse à participer au financement de ce bureau.

FICHE D'OPERATION No. C 4: Fonds de garantie pour les coopératives

1. Domaine d'intervention: Crédit aux coopératives en milieu rural

2. Zone géographique : Rwanda

3. But de l'opération :

Permettre aux Banques populaires d'augmenter leurs possibilités de crédit aux coopératives en milieu rural afin qu'elles assurent une meilleure circulation vivrière dans le pays.

4. Année de démarrage : 1990

5. Phase actuelle

- Accord : en préparation avec les Banques Populaires du Rwanda et IWACU.
- quantième : 1ère phase
- durée : environ 3 ans
- moyens financiers : SFR 1'010'000.- (garantie)
- moyens humains : rwandais (IWACU/BP)

6. Partenaires : Banques populaires

7. Description de l'action :

Couvrir les risques de crédit accordés par les Banques Populaires (jusqu'à concurrence de 20 %) sous l'aval d'IWACU qui fournit un appui à la gestion des coopératives. Le type de crédits, leur plafond, la durée, etc... seront définis par une convention à passer avec les Banques Populaires.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

L'importance de ce fonds de garantie pour les coopératives, qui leur permet d'accéder aux crédits ruraux octroyés par les Banques Populaires, a été reconnue par les deux parties. Les garanties financières ont donc été mises à disposition par la Suisse pour l'institution de ce fonds.

FICHE D'OPERATION No. C 5 : INADES - Formation - Rwanda (IFR)

1. Domaine(s) d'intervention: production et diffusion d'instruments de formation de base de la population rurale (éducation des adultes).
2. Zone géographique : Rwanda
3. But(s) de l'opération : Former les paysans et paysannes au moyen de matériel didactique approprié (y compris pour les illettré(e)s).
4. Année de démarrage : 1978
5. Phase actuelle :
 - accord : entre la Coopération suisse et l'ASBL INADES (IFR) du 12 août 1988
 - durée : 1/7/88 - 30/9/91
 - quantième : 4ème phase
 - moyens financiers : SFR 458'000.-
 - moyens humains : locaux (Directrice rwandaise)
6. Partenaire(s) : ASBL INADES (IFR)
7. Description de l'action :

L'action entreprise par IFR consiste en :

 - l'établissement et la diffusion de cours de formation par correspondance, dont le cours d'apprentissage agricole (proposé sous forme de brochures traitant des diverses cultures vivrières, de l'élevage, des sols, etc.) constitue la pièce maîtresse;
 - l'organisation, en complément à la formation de base, de rencontres et sessions de formation et d'échanges;
 - un appui pédagogique (matériel divers, fiches d'animation, etc...) aux services et projets oeuvrant en milieu rural.

L'appui de la Coopération suisse dès la création de l'IFR porte sur la mise au point et la publication en kinyarwanda de l'ensemble du matériel pédagogique et sur le financement de sessions et rencontres de formation.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

La partie suisse s'est d'ores et déjà engagée à poursuivre cette action au-delà de 1991, date d'expiration de l'Accord en cours.

FICHE D'OPERATION No C 6: Recherche sur le haricot / Centre International d'Agronomie Tropicale (CIAT), projet régional sis à l'ISAR

1. Domaine(s) d'intervention : Recherche agricole
2. Zone géographique : Rwanda, Burundi, Zaïre
3. But(s) de l'opération :
 Recherche sur le haricot en vue d'une amélioration de la productivité, des pratiques culturales, de la résistance aux maladies (appuis à l'ISAR, l'ISABU et l'INERA).
4. Année de démarrage : 1983
5. Phase actuelle :
 - accord : du 29/10/1989 entre le CIAT et la DDA
 - durée : 3 ans (01/09/1989 - 31/08/1992)
 - quantième : 3 ème phase
 - moyens financiers : SFR 4'910'000.- (US \$ 2,96 mio)
 - moyens humains : 2 coopérants + consultants
6. Partenaires rwandais:
 L'ISAR (Rubona) où cette cellule de recherche du CIAT est abritée et avec lequel elle coopère étroitement.
7. Description de l'action :
 Recherches sur les thèmes suivants :
 - développement de techniques améliorées pour la production du haricot,
 - augmentation de la capacité locale de recherche,
 - connaissance des techniques de production de semences par les paysans,
 - création de variétés de haricots adaptées et résistantes,
 - augmentation de la capacité de sélection variétale,
 - augmentation de la capacité locale de production de semences améliorées,
 - amélioration du système de distribution de semences,
 - amélioration de la communication entre chercheurs et vulgarisateurs.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :
 La Suisse est disposée à financer une phase supplémentaire de ce projet, par le biais du CIAT, au delà de 1990; elle reconnaît, comme la partie rwandaise, l'importance de ce projet pour la région des Grands Lacs.
 Il sera demandé au CIAT d'améliorer encore l'information aux partenaires de cette recherche et de maximiser l'implication des chercheurs locaux.

FICHE D'OPERATION N° C 7 : APPUI A L'ECOLE AGRICOLE ET FORESTIERE DE NYAMISHABA (EAFO), KIBUYE

1. Domaine(s) d'intervention : Formation de type formel
2. Zone géographique : Ecole nationale, sise à Kibuye
3. But(s) de l'opération :
Former des cadres de niveau A2 pour l'agriculture et la sylviculture.
4. Année de démarrage :
1981 (sur les bases d'une formation antérieure de techniciens A3 dans le cadre de l'ex-projet PAK).
5. Phase actuelle :
 - Accord : du 13 mars 1985, en vigueur rétro-activement depuis le 1er septembre 84
 - durée : 6 ans, divisée en 2 phases financières de 3 ans (mi 84-mi 87 et mi 87-mi 90).
 - quantième : 3ème phase
 - moyens financiers: SFR 1'550'000 (+ crédit complémentaire)
 - moyens humains : Un directeur rwandais et corps professoral local + 2 coopérants.
6. Partenaire(s) :
Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
7. Description de l'action :
Dans un premier temps, la Suisse a libéré un crédit d'aide financière non-remboursable de SFR 6 mio qui a permis au Gouvernement rwandais d'effectuer les travaux de transformation et d'élargissement de l'EAFO. Ces travaux avaient été conçus dans le but de permettre à l'ensemble des communes du Rwanda de disposer de cadres agricoles et forestiers compétents nécessaires. Depuis, la Suisse participe au financement conjoint du fonctionnement de l'Ecole (co-gestion).
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990
Répondant à la requête rwandaise de renouveler la Convention de financement qui expire le 7 août 1990, la partie suisse a relevé qu'elle venait d'accorder un montant complémentaire de SFR 300'000 pour les frais de fonctionnement de l'Ecole et l'entretien des bâtiments, suite au non versement par la partie rwandaise de l'entiéreté de sa quote-part. Elle a également souhaité la nomination rapide du nouveau Directeur rwandais à l'Ecole.

Il s'avère que, déjà cette année, l'Etat a des difficultés à engager les diplômés de Nyamishaba, situation qui ne pourra que difficilement s'améliorer ces prochaines années. En effet, les besoins de l'administration en cadre A2, estimés par le MINAGRI, ne justifieront plus, dans un bref avenir, le nombre d'écoles agricoles et forestières existant dans le pays. En conséquence, la partie suisse financera une phase intermédiaire d'une année (année scolaire 90-91) au cours de laquelle une réflexion sur l'avenir de l'école et en particulier de l'adéquation entre les profils formés actuellement et les besoins du pays.

En réaction, la partie rwandaise a signalé que la nomination du Directeur de l'EAF0 interviendra sous peu. Elle a également informé la partie suisse que, bien que le projet actuel reste valable, c'est la conjoncture actuelle du pays qui empêche certains lauréats de l'EAF0 d'obtenir un emploi. Elle a également ajouté qu'à l'avenir, le secteur privé pourrait absorber certains de ces lauréats. Elle a de plus souligné que les besoins en cadres formés par cette école restent et resteront encore longtemps dans les premières priorités du pays.

La partie suisse a maintenu ses préoccupations et la partie rwandaise s'est engagée à collaborer à la réflexion approfondie prévue lors de la phase transitoire.

FICHE D'OPERATION No C 8: Appui au Secteur Non Structuré de Kigali, des villes secondaires et des zones rurales du Rwanda (SNS-BIT)

1. Domaine(s) d'intervention : Artisanat de type urbain
2. Zone géographique : Kigali - Gisenyi - Ruhengeri et Butare
3. But(s) de l'opération : Appuyer les artisans du secteur informel (formation-organisation) dans leurs efforts propres.
4. Année de démarrage : 1982
5. Phase actuelle :
 - Accord : Document de projet tripartite (Gouvernement Rwandais - BIT - DDA)
 - Durée : janvier 1990 - décembre 1991. Document à la signature
 - quantième : 4ème phase
 - moyens financiers: US \$ 858.829 = FRW 28.933.520 mio
 - moyens humains : 2 experts + consultants ponctuels
1 coordinateur national
6. Partenaire(s) : MINIMART, Direction Générale de l'Artisanat et des PME ainsi que l'Association des artisans KORA et les trois Associations analogues des villes secondaires.
7. Description de l'action :

Le projet consiste en l'animation et la mobilisation d'environ 1000 artisans, actuellement, répartis en 10 corps de métier et en la capitalisation d'un ensemble de données sur les besoins et les attentes exprimés par ces artisans et ceux qui seraient intéressés à se joindre aux Associations.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

La convention de financement de la 4ème phase du projet vient d'être signée entre le Ministère du Plan, le BIT et la partie suisse.

L'association KORA, quant à elle, a vu son financement suspendu pour des raisons connues des 2 parties.

Un Directeur national de ce projet est entré en fonction en janvier 1990. Il est assisté par un conseiller financé par la Suisse à travers le BIT.

La partie suisse a indiqué qu'elle est prête à poursuivre son intervention si, après l'évaluation de la phase en cours (1990-1991), un appui est toujours nécessaire et à la condition que les nouvelles modalités concernant le financement direct aux associations soient acceptées par celles-ci, d'une part, et que l'expérience gagnée avec cette nouvelle formule montre que la rigueur financière n'est pas lettre morte, d'autre part.

FICHE D'OPERATION No C 9 : Cellule (CAII) et Fonds (FAII)
d'appui aux Innovations Industriel-
les : Programme pour l'amélioration
des matériaux de construction
locaux et la valorisation des
produits en terre cuite

1. Domaine(s) d'intervention : Développement industriel
(matériaux de construction et
énergie renouvelable)
2. Zone géographique : Rwanda (siège de la CAII : Kigali)
3. But(s) de l'opération :

Promouvoir le développement d'unités de production locale
de matériaux de construction et d'autres produits
industriels valorisant les ressources naturelles du pays.
Mettre à disposition les compétences et les fonds pour
mener à bien des études techniques et de faisabilité. Le
cas échéant, accompagnement technique de la réalisation des
unités de production retenues.
4. Année de démarrage : 1983
5. Phase actuelle
 - accord : Décision à l'occasion de la Commission
mixte de 1985
 - durée : 1985 - 1990
 - quantième : 4ème phase (+ phase complémentaire)
 - moyens financiers: SFR 1'600'000
 - moyens humains : Conseil d'orientation rwando-suisse
1 coopérant + consultants
6. Partenaire(s) :

Conseil d'orientation dont le MINIMART assure la présidence
et la Coopération suisse la vice-présidence et regroupant
d'autres ministères intéressés.
7. Description de l'action :

Cette action est articulée autour de deux volets : la
Cellule d'appui (CAII), qui fournit assistance et conseils,
et le Fonds d'appui (FAII), qui permet le financement
d'études techniques et de faisabilité. Le FAII, initié
grâce à une dotation suisse, est désormais alimenté par
les remboursements (intérêts et principal) du crédit
octroyé à la Partie rwandaise (via la BRD) pour la
briqueterie Ruliba. Plusieurs opérations sont actuellement
à l'étude
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

L'appui suisse se poursuivra au cours de la période 1990/
1992.

FICHE D'OPERATION No C 10 : Crédit promotion PME (petites et moyennes entreprises) : à la BRD pour la briqueterie RULIBA

1. Domaine(s) d'intervention : Développement industriel
2. Zone géographique : Kigali
3. But(s) de l'opération :

Appuyer une opération rwandaise développement industriel en permettant à Banque Rwandaise de Développement (BRD) d'octroyer un prêt à la briqueterie RULIBA.

4. Année de démarrage : 1985

5. Phase actuelle :

- accord : du 24 mai 1986
- durée : correspondant à celle du crédit
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers: Contribution financière unique non remboursable de SFR 5 millions rétrocédée par le Gouvernement rwandais à la BRD sous forme de prêt.
- moyens humains : Cellule d'Appui aux Innovations Industriels (CAII) pour l'assistance technique

6. Partenaire(s) : Ministère des Finances

7. Description de l'action/Evolution depuis l'octroi du prêt

La Briqueterie Rwandaise de Ruliba est entrée en phase de production opérationnelle et commerciale à la mi-88. Ses produits ont rapidement trouvé preneur. Cependant certaines faiblesses de gestion et de contrôle de qualité, ainsi qu'un endettement plus fort que prévu, ont empêché la BRR de faire face aux échéances de remboursement à la BRD (selon contrat de prêt). Ces remboursements doivent être versés au FAII, à travers le Gouvernement. Ce dernier a formulé une requête à la partie suisse portant sur la remise de la portion des intérêts à rétrocéder au FAII sur les échéances passées et futures.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

La Suisse n'a pas accepté cette requête en rappelant les accords qui lient les deux Gouvernements et qui précisent qu'en cas de non remboursement par la briqueterie, le risque doit être partagé entre les parties et que seuls 50 % des montants sont versés par la BRD au FAII. Elle a ajouté qu'elle souhaite que la BRD joue son rôle bancaire et assume le risque qu'elle s'était engagée à prendre. La CAII a mis un expert technique à disposition de la briqueterie.

Suite aux difficultés mentionnées ci-dessus, la partie suisse a consenti un crédit complémentaire d'environ SFR 400.000.-, sous forme d'avance au FAII.

FICHE D'OPERATION No C 11 : Promotion de la menuiserie UBUBAJI

1. Domaine(s) d'intervention : artisanat bois
2. Zone géographique : rurale, aux alentours de Kigali (probablement Commune de Rutongo)
3. Buts de l'opération :

Renforcement du secteur artisanal et donc de l'emploi non agricole en milieu rural. Promotion d'un noyau d'artisans menuisiers qualifiés et développement progressif de la formation par apprentissage auprès de "patrons menuisiers". Cette opération à caractère pilote vise à inciter à long terme la substitution des constructions métalliques par une alternative bois de qualité pour la charpente et l'huissierie.

4. Année de démarrage : 1989

5. Phase actuelle :

- accord : 24 janvier 1990
- durée : 4 ans à compter du 15 octobre 1989
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers : SFR 335'000.-
- moyens humains : 1 coopérant

6. Partenaires : MINIMART, Direction Générale de l'Artisanat et des PME

7. Description de l'action :

Une première phase de deux années vient de débuter. La première année consiste en une identification du lieu (commune rurale proche de Kigali) où le projet devra s'implanter ainsi que de quelques menuisiers susceptibles d'être formés. La 2ème phase verra le début de la formation, à Nyakizu, des artisans qui auront été identifiés ainsi que l'appui, par le coopérant suisse, dans la mise en route de leurs ateliers une fois de retour dans leur commune d'origine.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

Les deux parties ont partagé le même intérêt pour cette opération qui permettra, à moyen terme, une économie de devises et favorisera une formation de type apprentissage qui ne grève pas le budget rwandais de formation et encouragera l'émergence d'un véritable secteur privé.

La partie suisse a assuré la partie rwandaise de la poursuite de son appui à long terme.

FICHE D'OPERATION N° C 12: PROMOTION ET TRANSFORMATION DU SOJA
(VALORISATION DU SOJA)

1. Domaine(s) d'intervention : transformation agro-alimentaire
2. Zone géographique : Rwanda
3. But(s) de l'opération :

Promouvoir la fabrication de dérivés du soja et leur valorisation afin de répondre aux défis de la malnutrition endémique, de stimuler le développement économique et social des zones rurales par des activités en aval de la production de soja, et de contribuer à la création d'emplois non-agricoles en milieux urbain et rural.

4. Année de démarrage : 1989

5. Phase actuelle :

- accord : Lettre du Minimart du 10 mai 1989 et Note verbale 66/89 (réponse à la note est attendue)
- durée : 1 année (phase de lancement)
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers : SFR 120'000
- moyens humains : 2 assistants techniques expatriés de l'ONG française CIDR + consultants, selon les besoins

6. Partenaire(s) : Promoteurs privés rwandais / CIDR / MINIMART. Cellule de coordination

7. Description de l'action :

1. Appui à la mise en route de l'entreprise semi-industrielle Tofu-Rwanda (produits diversifiés à conservation en milieu réfrigéré): appui à la sélection, au recrutement du personnel technique et de direction, formation, suivi des différents travaux.

2. Enquête-action en milieu rural visant à encourager la production pour l'auto-consommation et la commercialisation locale (produits à température ambiante).

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de Mars 1990 :

Les parties rwandaise et suisse ont reconnu l'importance et la nécessité de poursuivre l'exécution de ce projet qui s'insère aussi bien dans la politique nationale d'auto-suffisance alimentaire que dans le plan national de redressement économique.

La partie rwandaise a noté avec satisfaction que la partie suisse est disposée à poursuivre son appui visant à conseiller une entreprise de transformation de soja; les résultats de la recherche-action de la transformation du soja en milieu rural permettront de définir les nouvelles orientations à prendre pour le 2ème volet de cette opération.

FICHE D'OPERATION N° C 13 : APPUI A LA DIRECTION GENERALE DES FORETS (ADGF)

1. Domaine(s) d'intervention : Politique forestière nationale
2. Zone géographique : Rwanda
3. But(s) de l'opération :
 Appui à la définition et à la mise en oeuvre d'une politique forestière nationale et au renforcement des structures et actions du Service forestier national.
4. Année de démarrage : 1980
5. Phase actuelle :
 - accord : du 8 avril 1988
 - durée : 01.01.1988 - 31.12.1990
 - quantième : 4ème phase
 - moyens financiers : SFR 2'966'000.-
 - moyens humains : 2 coopérants
6. Partenaire(s) :
 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, DGF
7. Description de l'action :
 Mise en place d'une politique forestière nationale à l'aide d'un Programme d'appui à la Direction Générale des Forêts, lequel comporte quatre lignes d'action :
 1. programme de formation des cadres forestiers.
 2. appui aux activités de la DGF en matière d'animation/-formation forestière.
 3. activités de conseil, de programmation et d'étude.
 4. appui logistique à la DGF.
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990
 Accord donné par la partie suisse de poursuivre son action au-delà de 1990, dans la formulation des mesures d'accompagnement pour la mise en oeuvre de la politique forestière du Rwanda. Cet engagement moral de soutien à long terme n'est pas en contradiction avec la position de la Suisse qui, non seulement n'entend pas augmenter le volume de sa participation au développement de ce secteur déjà bien loti, mais encore pourrait même la diminuer légèrement à l'avantage d'autres secteurs économiques.
 Il a été souhaité que la Direction générale des forêts coordonne à son niveau les aides extérieures en matière de foresterie par des rencontres régulières. La partie rwandaise a reconnu cette nécessité et a promis de faire le nécessaire afin qu'un dialogue s'instaure au niveau des différents intervenants appuyant cette direction.

FICHES D'OPERATION No C 14 : Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois
(AEFB)

1. Domaine(s) d'intervention : exploitation des bois du Rwanda (filière bois)

2. Zone géographique : 4 préfectures du sud ouest

3. But de l'opération :

Par la promotion du bois et un appui aux artisans et entrepreneurs, aider à mettre en valeur la production ligneuse du pays en la rendant accessible aux utilisateurs et en promouvant ses bonnes utilisations. Contribuer au développement du pays par la création d'emplois; provoquer la réduction des importations notamment dans les domaines de la charpente et de l'huissierie métallique.

4. Année de démarrage : 1985 selon l'accord
1986 dans les faits

5. Phase actuelle :

Accord	: 17 février 1989
durée	: 1 juillet 1988 - 31 décembre 1990
moyens financiers	: SFR 982'000 (coopérants non compris) Financement conjoint Etat de Vaud - DDA
moyens humains	: Partie rwandaise : 2 cadres Partie suisse : 1 coopérant + consultants

6. Partenaire(s) : Minagri/Minimart/secteur privé

7. Description de l'action :

Les actions de reboisement commençant à produire leurs effets au Rwanda, il est nécessaire d'assurer un développement cohérent de la filière forestière et du bois afin d'en faire profiter au mieux le monde rural.

Le projet apporte un soutien polyvalent (expérimentation de techniques adaptées, formation itinérante, approvisionnement de matériel, développement des marchés) aux petits et moyens entrepreneurs des secteurs forestiers et du bois. Il contribuera de ce fait, de manière importante, à la création d'emplois non-agricoles en milieu rural ainsi que dans les petits centres secondaires, dans le domaine de l'exploitation et de la transformation.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

La partie suisse a donné son accord de principe au financement d'une phase supplémentaire qui est en cours de préparation.

FICHE D'OPERATION No C 15: Programme d'Appui au Département
de foresterie de l'ISAR (PADF-ISAR)

1. Domaine(s) d'intervention : Sylviculture

2. Zone géographique : Rwanda (le DF - ISAR est sis à Butare)

3. But(s) de l'opération :

Doter le pays des bases techniques et scientifiques et des compétences nécessaires à son programme de développement forestier et agroforestier. Appuyer la recherche dans ces domaines en abordant également les questions d'équilibre écologique, de protection des sols, de lutte anti-érosive, de choix des essences forestières et des techniques de reboisement.

4. Année de démarrage : 1980

5. Phase actuelle :

- accord : du 8.5.1988
- durée : 1988-1990
- quantième : 4ème phase
- moyens financiers : Partie rwandaise : FRW 35,3 mio
Partie suisse : FRW 46,6 mio
- moyens humains : Equipe rwandaise de recherche
Coopérants : 2 chercheurs

6. Partenaire(s) : MINAGRI ISAR

7. Description de l'action :

Pour la période en cours, les accents sont les suivants :

1. finalisation du volet forestier et agroforestier du Plan directeur national 1990-2000 de la recherche agricole,
2. poursuite des essais, (comportement et introduction de diverses essences forestières et agroforestières, gestion d'un réseau de parcelles d'observation permanentes d'essences locales et exotiques),
3. structuration du programme Amélioration Génétique,
4. extension du programme de recherche en Forêts Naturelles (réseau d'étude de la dynamique forestière),
5. amélioration technique des services de la Centrale de graines forestières (semences sélectionnées),
6. préparation du plan d'aménagement et de gestion de l'Arboretum,
7. poursuite de la formation des cadres rwandais aux méthodologies de la recherche et leur équipement,

8. diffusion de publications,

9. intégration institutionnelle du Département de foresterie au sein de l'ISAR (à parachever en 1990).

Par ailleurs, la construction de logements pour les cadres du DF-ISAR et l'extension des bureaux du DF à Ruhande ont été financées par la Coopération suisse (3 nouveaux bâtiments) à raison de FRW 30 millions environ.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

La Suisse a accepté de financer la 5ème phase de ce projet, actuellement en préparation, en continuant d'assurer la formation des cadres rwandais. Les coopérants suisses affectés à l'ISAR s'occuperont essentiellement de recherche plutôt que de la gestion des fonds.

FICHE D'OPERATION No C 16 : Appui au Fonds Forestier National
(F F N)

EN PREPARATION

1. Domaine(s) d'intervention : Politique forestière nationale et financement d'activités et d'investissements sylvicoles
2. Zone géographique : Rwanda
3. But(s) de l'opération :
Appuis en vue de la mise en place du FFN et du lancement de ses activités et contribution au fonds (approvisionnement initial).
4. Année de démarrage : 1989/90
5. Phase actuelle :
 - accord : -
 - durée : 1990 - 1992
 - quantième : 1ère phase
 - moyens financiers :
 - moyens humains : consultants (+ appui "à distance" via ADGF)
6. Partenaire(s) : Secrétariat permanent du Fonds forestier national
7. Description de l'action :
Suite à l'adoption de la Loi portant organisation du Régime forestier, le 5/12/1988, le Fonds forestier national a pu être créé. Il s'agit d'un fonds à affectation spéciale qui doit permettre à l'Etat rwandais de prendre progressivement en charge des investissements dans le secteur forestier, de poursuivre d'une manière continue les actions de reboisement entreprises avec l'aide extérieure et de réinvestir les bénéfices dégagés lors des exploitations.

La Partie suisse a déjà commencé à fournir certains des appuis nécessaires au lancement et à la mise en place du FFN. Elle s'est déclarée prête à considérer favorablement une requête portant sur une première contribution à ce fonds (approvisionnement initial).
8. Position selon le PV de la Commission Mixte de Mars 1990 :
La partie suisse a reconfirmé à la partie rwandaise son intention de soutenir financièrement la constitution du FFN dans un ordre de grandeur qui sera précisé ultérieurement.

FICHE D'OPERATION No. C 17 : Coopérant forestier à la Direction des programmes de l'enseignement secondaire

1. Domaine(s) d'intervention : enseignement option forestière A2

2. Zone géographique : Kigali et Rwanda

3. Buts de l'opération :

Renforcer la Direction des programmes de l'enseignement secondaire afin de lui permettre la production d'un matériel didactique spécifique et un suivi des écoles forestières de façon à assurer un niveau adéquat de formation des futurs techniciens forestiers aux plans pratique et théorique.

4. Année de démarrage : 1990

5. Phase actuelle :

- accord : Commission Mixte 1987 + Note verbale 35/89 (réponse du 07/08/1989)
- durée : 2 ans à compter de novembre 1990
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers : SFR 140'000.- (le financement du coopérant n'est pas compris)
- moyens humains : 1 coopérant ingénieur forestier

6. Partenaire(s) : MINEPRISEC

7. Description de l'action :

Le formateur forestier expérimenté qui travaillera à la Direction des programmes de l'enseignement secondaire contribuera à :

- . l'élaboration d'un enseignement de qualité basé sur des curricula tenant compte de la réalité rwandaise (production de manuels forestiers)
- . assurer la qualité de l'encadrement dans les différents stages forestiers
- . permettre aux techniciens forestiers ayant terminé leurs études de disposer d'un certain nombre de documents de base et de références.

Il participera à l'élaboration des épreuves d'évaluation des élèves dans les cours forestiers.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

Remerciements de la partie rwandaise à la partie suisse d'avoir accepté de mettre à la disposition de la DPES un consultant et d'avoir bien voulu la doter des moyens financiers requis pour l'accomplissement de ses tâches.

FICHE D'OPERATION No C 18 : **Promotion des exportations**
(CCI CNUCED/GATT)

1. Domaine(s) d'intervention : Commerce extérieur
2. Zone géographique : Rwanda (projet sis à Kigali)
3. But(s) de l'opération :

Contribuer à l'amélioration de la balance commerciale et à la diversification de l'économie du Rwanda par une politique efficace d'exportations (y c. l'identification de nouveaux produits et leur promotion à l'exportation).

4. Année de démarrage : 1987
5. Phase actuelle :
 - accord : du 2 juin 1987
 - durée : 60 mois
 - quantième : 1ère phase
 - moyens financiers: \$ 1'630'000.-
 - moyens humains : 2 coopérants, experts du CCI (120 mois/personnes de mi-87 à mi-92)
6. Partenaire(s) : Ministère du Commerce et de la Consommation (jusqu'au début 1989 : MINIFINECO)
7. Description de l'action :

Ce projet qui faisait suite à un autre appui dans ce secteur, dans le domaine de la gestion des importations, terminé en 1989, a pour but l'intensification des exportations des produits rwandais et a pris origine lors du "séminaire à haut niveau sur la stratégie de l'exportation" tenu à Kigali en 1986 grâce à une contribution suisse/CCI/CNUCED/GATT. Par la formation et le perfectionnement, les experts du CCI, financés par la Suisse, ont contribué à l'amélioration d'un système d'informations économiques, techniques, juridiques et institutionnelles devant permettre aux opérateurs économiques de mieux exporter vers l'étranger.

La Suisse a aussi étudié le potentiel d'exportation vers le marché suisse, avec l'appui de l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) (voir fiche C 19).

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

Au delà de 1991, il est envisagé la création d'un Fonds de promotion des produits d'exportation pour lequel une participation suisse a été sollicitée. La Suisse a préféré attendre l'évaluation en cours du projet pour pouvoir se prononcer tout en promettant de soumettre la question à l'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures (OFAEE).

FICHE D'OPERATION No C 19 : Etude sur la promotion des exportations du Rwanda vers le marché suisse (OSEC)

1. Domaine(s) d'intervention : Commerce extérieur
2. Zone géographique : Rwanda et Suisse
3. But(s) de l'opération :

Tester les possibilités d'augmenter le volume des exportations rwandaises non traditionnelles vers la Suisse (et certaines régions limitrophes par "spill-over") dans le but de contribuer à améliorer la balance commerciale du Rwanda et à diversifier son économie.

4. Année de démarrage : 1987

5. Phase actuelle :

- accord : -
- durée : 1987 - 1990
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers : Missions financées par l'OSEC
- moyens humains : Consultants uniquement (activité de promotion en Suisse et au Rwanda)

6. Partenaire(s) : Ministère du Commerce et de la Consommation.

7. Description de l'action :

Lors de la phase préparatoire d'un nouveau mandat de l'OFAEE (Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures) à l'OSEC (Office suisse d'expansion Commerciale), portant sur la promotion des exportations commerciales des pays en développement vers la Suisse, le Rwanda a été choisi pour une "étude pilote".

Plusieurs missions ont permis de se faire une idée du potentiel des exportations rwandaises non traditionnelles vers le marché suisse, de déterminer quelques productions intéressantes, et de tester les circuits commerciaux allant du producteur à l'importateur. Réflexions et tests ont porté sur des légumes, des fruits, du miel, des bases pour la parfumerie et des produits artisanaux. Une première appréciation est prévue au cours du 1er semestre 1990 avec une petite évaluation de synthèse.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

Suite aux réflexions menées depuis 1987 sur les possibilités d'augmenter le volume des exportations rwandaises non traditionnelles vers la Suisse, la délégation suisse a confirmé une mission d'évaluation au Rwanda, courant mai 1990, afin de faciliter la prise de décision quant à l'avenir de cette opération.

FICHE D'OPERATION No C 20 : Etude sur le système de normalisation et d'amélioration de la qualité des produits rwandais

1. Domaine(s) d'intervention :

Développement industriel et artisanal, commerce d'import et d'export, protection du consommateur.

2. Zone géographique : Rwanda

3. But(s) de l'opération :

Fournir au Gouvernement rwandais les éléments lui permettant de fixer une politique de normalisation et d'amélioration/contrôle de qualité et de déterminer les moyens (humains, institutionnels et financiers) nécessaires.

4. Année de démarrage : 1989

5. Phase actuelle :

- accord : Requête : lettre du Minicom du 22/3/89
- durée : 1ère phase : env. 6 semaines
- quantième : 1ère phase achevée
- moyens financiers: SFR 190'000
- moyens humains : consultants de la SGS

6. Partenaire(s) : Ministère du Commerce et de la Consommation

7. Description de l'action :

Suite à une requête du Minicom, la Partie suisse (DDA) a accepté de passer avec la Société générale de surveillance (SGS, Genève) un contrat pour une étude portant sur l'identification des exigences d'un système de normalisation et l'inventaire des conditions existantes. Au terme de cette première étape, la définition des structures appropriées pour la mise en place du projet était prévue, y compris l'estimation des coûts d'investissement (administration, laboratoires) et de fonctionnement y afférents.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de Mars 1990 :

La partie rwandaise a souhaité la poursuite de l'intervention suisse dans le projet "mise en place d'un système de normalisation et d'amélioration de la qualité au Rwanda".

La partie suisse a indiqué qu'elle attendait avec intérêt le résultat de la 1ère phase de cette étude, mais qu'avant d'entamer la seconde phase, elle aimerait que certaines questions relatives à l'opportunité de ce travail soient éclaircies. En effet, une structure de normalisation et de contrôle de la qualité existe déjà au Minicom et, de plus une étude semblable à la présente a déjà été menée par un consultant du CCI dans le cadre de la ZEP.

Depuis lors, en raison de la faiblesse du rapport présenté par la SGS et des arguments avancés, la Suisse a décidé de ne pas poursuivre son appui au-delà de cette 1ère phase.

FICHE D'OPERATION No. C 21 : Informatisation des données du commerce extérieur
(SYDONIA) (CNUCED)

1. Domaine d'intervention : douanes et commerce extérieur

2. Zone géographique : Rwanda

3. But de l'opération :

Contribuer à la modernisation des services douaniers rwandais, lesquels assurent environ 60 % des recettes totales de l'Etat. Ce programme permettra d'obtenir un meilleur contrôle des recettes douanières, l'emploi d'une réglementation normalisée, la production de statistiques du commerce extérieur fiables, une restructuration de l'administration.

4. Année de démarrage : formalisation : 1990. Opérations : juillet 1990

5. Phase actuelle :

- Accord : direct avec la CNUCED
- durée : 34 mois
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers: contribution suisse à la CNUCED :
US \$ 265'550 (y.c. frais d'agence)
total du projet : US \$ 1,4 mio environ
autres bailleurs de fonds: PNUD, FRANCE, IDA et RWANDA
- moyens humains : Rwandais + assistance technique CNUCED

6. Partenaire(s) : Ministère des Finances et de l'Economie, Direction Générale des Douanes

7. Description de l'action :

Le système douanier informatisé Sydonia utilisé ailleurs en Afrique assure le traitement des déclarations en douane, la gestion des titres du commerce extérieur, la tenue d'une comptabilité douanière et la compilation des statistiques du commerce extérieur. Il permet l'élaboration de bases de données douanières, financières et économiques pouvant être utilisées à des fins de contrôle, de gestion ou d'exercices de simulations.

La mise en place d'un tel système s'accompagne d'une révision radicale de la législation, de la documentation et des procédures douanières et devrait se traduire par les bénéfices suivants :

- . rationalisation de la procédure douanière et utilisation de documents normalisés et d'une nomenclature douanière internationale.
- . meilleure application de la réglementation et limitation de la fraude douanière et de l'évasion fiscale.
- . augmentation des recettes douanières et meilleure tenue de la comptabilité douanière.
- . production de statistiques rapides et fiables.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

A la requête rwandaise portant sur la formation du personnel rwandais devant assister le Conseiller technique CNUCED et la fourniture de l'équipement nécessaire, la partie suisse, qui ne compte pas s'engager bilatéralement dans ce secteur, a relevé que sa contribution financière a été versée à la CNUCED qui coordonne le projet et dispose de la vue d'ensemble.

FICHE D'OPERATION No C 22 : Etude sur l'amélioration du
secteur de la distribution et du
stockage au Rwanda
("Etude externe Trafipro")

1. Domaine(s) d'intervention : commerce (distribution /
stockage)

2. Zone géographique : Rwanda

3. But(s) de l'opération :

Appui à la Partie rwandaise pour lui permettre de poser un diagnostic de la situation du système de distribution et de stockage des biens de première nécessité à l'échelle nationale, système dont Trafipro a traditionnellement représenté un élément important.

4. Année de démarrage : 1990

5. Phase actuelle :

- accord : requête de la Présidence de la République
- durée : -
- quantième : -
- moyens financiers : -
- moyens humains : Consultance selon besoins

6. Partenaire(s) : Présidence de la République

7. Description de l'action :

La Partie suisse s'est déclarée prête à étudier la possibilité de mettre à la disposition de la Partie rwandaise la (ou les) compétence(s) souhaitée(s) pour mener à bien l'étude ci-dessus.

Un cahier des charges pour cette étude a été demandé par la Partie suisse et obtenu en novembre 1989.

Le principal consultant pressenti pour mener à bien, pour le moins, la première phase de cette étude en décembre 1989 ou au début de 1990, s'est malheureusement déclaré non disponible. Finalement, la consultation a pu avoir lieu en avril 1990.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

Les deux parties sont convenues de ce qui suit :

- prendre une décision finale sur Trafipro suite aux mesures de redressement décidées par le Gouvernement qui auraient été recommandées par l'étude.
- que la TRAFIPRO informe dans les meilleurs délais le Bureau de Coopération suisse à Kigali du paiement des intérêts dûs pour les années 1988 et 1989.
- que la partie rwandaise saisisse officiellement la partie suisse de l'incapacité de Trafipro à rembourser le principal du prêt.

FICHE D'OPERATION No C 23 : Conseiller à la Présidence

1. Domaine(s) d'intervention: Questions économiques et financières

2. Zone géographique : Kigali

3. But(s) de l'opération:

Renforcer la capacité d'analyse et de conception des services de la Présidence de la République dans les domaines économiques et financiers.

4. Année de démarrage : 1981

5. Phase actuelle :

- accord : Agrément implicite (proposition de Monsieur le Président de la République)
- durée : 10 ans (renouvelé à mi-1989)
- quantième : 5ème phase financière
- moyens financiers : Salaire du Conseiller
- moyens humains : Un coopérant

6. Partenaire(s) : Présidence de la République

7. Description de l'action :

Selon le désir exprimé par M. le Président de la République lors de sa visite en Suisse en 1980, de voir mis à la disposition de la Présidence un conseiller pour les questions économiques et financières, ce dernier a pris ses fonctions en juillet 1981.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

La partie suisse se réjouit de l'intérêt suscité par les services fournis par le coopérant affecté à la Présidence de la République. Son contrat de service vient d'être prolongé de deux ans, à la demande de cette dernière.

FICHE D'OPERATION No D 1 : Réhabilitation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural (COF-IDA)

1. Domaine(s) d'intervention: infrastructure à caractère social
2. Zone géographique : Rwanda (sauf région couverte par le projet dit "des laves")
3. But(s) de l'opération :

Permettre à la population rurale d'environ 86 communes du pays d'avoir un accès amélioré (ou rétabli) à une eau potable de qualité; promouvoir une gestion de la distribution et de l'entretien au niveau local permettant d'assurer la pérennité des installations réhabilitées.

4. Année de démarrage : 1988
5. Phase actuelle :
 - accord : 20 octobre 1988 (intergouvernemental)
 - durée : 1988 - 31/12/1994 (clôture pour les décaissements)
 - quantième : 1ère phase
 - moyens financiers: SFR 15 mio (+SFR 0,3 mio p. suivi)
 - moyens humains : (suivi du projet par des consultants)

6. Partenaire(s) : Minitrape

7. Description de l'action :

Participation au financement du projet de réhabilitation d'un nombre important d'adduction d'eau potable en milieu rural, en complément au projet des Laves (lequel couvre 11 communes du pays). Ce projet de réhabilitation couvre tout le pays avec une forte concentration des projets à réhabiliter sur les préfectures de Gitarama, Kibuye, Gisenyi, Kigali et Byumba.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

La partie suisse a déjà libéré un montant de 15 mio pour cette réhabilitation. L'étude des systèmes à réhabiliter financée sur fonds BIRD devra rapidement entrer dans sa 3ème phase de manière à permettre le démarrage des travaux en 1991.

La partie suisse a relevé l'importance de la sensibilisation des populations concernées; en effet, le manque d'entretien des installations existantes est la cause première de leur défaillance. Il est donc souhaité que, rapidement, une stratégie de sensibilisation soit mise en place et que celle-ci aille de pair, voire précède l'avancement des travaux. Pour ce faire, la partie suisse n'aurait pas d'objection à étendre la période de réhabilitation au-delà de la fin de phase prévue. Sur ce point, la partie rwandaise a assuré la partie suisse que cette sensibilisation a déjà commencé par la mise en place d'une cellule de suivi pour la région des laves.

FICHE D'OPERATION No. D 2 : Appui au deuxième Recensement général de la population et de l'habitat.

1. Domaine d'intervention : démographie

2. Zone géographique : Rwanda

3. But de l'opération :

Contribuer à un exercice visant à fournir des données récentes couvrant l'ensemble des unités administratives, l'effectif total de la population, sa structure, sa croissance et sa répartition sur l'ensemble du territoire. Des éléments sur les caractéristiques du mouvement de la population, sur sa dynamique et sur les données économiques de base devraient pouvoir être identifiés.

4. Année de démarrage : 1990

5. Phase actuelle :

- Accord : . Gouvernement rwandais/FNUAP-PNUD du 22.12.1989
. Suisse-FNUAP, pas encore signé
- durée : 1991-1995
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers : Contribution au FNUAP de US \$ 1'000'000
(soit env. SFR 1,6 mio)
coût total du projet (y.c. participation locale) :
US \$ 8'921'200
- moyens humains : Rwandais (Miniplan, ONAPO), FNUAP

6. Partenaires : Ministère du Plan/cofinancement avec FNUAP

7. Description de l'action :

Permettre au Gouvernement rwandais de procéder au recensement général décennale de sa population. Ce recensement fournira matière à analyse aux différents services gouvernementaux et permettra aux planificateurs d'élaborer une politique démographique bien adaptée à la situation actuelle et aux perspectives mises en évidence par les projections.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

La partie rwandaise a réitéré ses vifs remerciements à la partie suisse pour avoir déjà disponibilisé une enveloppe de US \$ 1 million dans le cadre du cofinancement du projet. La partie suisse a, quant à elle, confirmé sa participation. L'Accord devrait être encore signé entre le Gouvernement suisse et le FNUAP.

FICHE D'OPERATION No. D 3 : Journal Amakuru ki i Butare

1. Domaine d'intervention: information et presse locale

2. Zone géographique : Commune urbaine de Ngoma (Butare) et ses alentours.
Préfecture de Butare

3. Buts de l'opération :

Participer au financement d'un journal communal d'information permettant à toutes les couches de la population d'exprimer leurs idées en améliorant la communication en général, la formation, la sensibilisation et la responsabilisation des gens quant à leur développement.

Ce journal devrait permettre à une population nouvellement alphabétisée d'entretenir un minimum de notions.

4. Année de démarrage : 1989

5. Phase actuelle :

- Accord : 12 juillet 1989
- durée : 01.07.1989 - 31.12.1991
- quantième : 1ère phase
- moyens financiers : SFR 42'000.--
- moyens humains : un appui bénévole à temps partiel

6. Partenaire(s) : Commune urbaine de Ngoma, Butare

7. Description de l'action :

La Coopération suisse participe financièrement, aux côtés d'une ONG suisse "Brücke der Bruder", aux frais de publication du journal mensuel "Amakuru ki i Butare", à raison d'une quinzaine de numéros, ainsi qu'à la mise à disposition d'une expatriée qui travaille à titre bénévole.

A terme, la rwandisation complète de la fabrication de ce journal et l'autonomie financière devraient être des objectifs à atteindre

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

Les deux parties ont reconnu avec satisfaction le succès enregistré dans la publication de ce journal local qui jouit également d'un appui financier, depuis juillet 1989, d'une ONG suisse Brücke der Bruder.

FICHE D'OPERATION No. E 1 : Secteur énergétique/électrique

(REQUETE SOUS EXAMEN)

I. NTARUKA

1. Domaine d'intervention : secteur énergétique
2. Zone géographique : Rwanda
3. Buts de l'opération :

A la suite de l'absence de prévisions budgétaires qui auraient permis ces travaux sous le projet national d'énergie domestique financé par la Banque Mondiale, Electrogaz a demandé à la Suisse un financement pour les travaux suivants de Ntaruka :

- . réhabilitation du système de refroidissement des machines
- . fourniture et montage de détecteurs de vibrations
- . fourniture et montage d'un système d'enregistrement et de protocole d'alarme.

4. Année de démarrage : souhaitée par la Partie rwandaise: 1989

5. Phase actuelle :

- Accord : - (Décision de principe
- durée : - pas encore prise)
- quantième : -
- moyens financiers : -
- moyens humains : -

6. Partenaire : ELECTROGAZ

7. Description de l'action :

Electrogaz a adressé, les 26.1.1989 et 1.2.1989, une requête à la DDA en vue de financer les travaux susmentionnés (cf. point 3). La DDA a mandaté une entreprise suisse en mai 1989 afin de déterminer si cette demande était justifiée. Les résultats de cette étude ont montré que seule la réhabilitation du système de refroidissement des machines était urgente.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

La partie suisse a indiqué que, sur la base du résultat de l'expertise qu'elle avait commis à la vérification de l'urgence de ces opérations, seule la réhabilitation du système de refroidissement des machines est urgente. Elle a dès lors décidé d'accepter de financer celle-ci pour un montant de 20 % inférieur à celui proposé, compte tenu des résultats d'une seconde contre-expertise montrant que le coût proposé à l'origine était trop élevé. Electrogaz a été chargé de négocier avec la firme concernée et, en cas de désaccord, un nouveau appel d'offres sera lancé.

II. Actualisation de l'étude de planification du secteur énergétique

1. Domaine d'intervention : secteur énergétique

2. Zone géographique : Rwanda

3. But de l'opération :

A la requête du Ministère des affaires étrangères du 4.7.89, actualiser l'étude de planification du secteur énergétique au Rwanda 1981-1983, conduite à l'époque par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en collaboration avec le BUNEP.

4. Année de démarrage : -

5. Phase actuelle :

- Accord	:	-	
- durée	:	-	
- quantième	:	-	A L'EXAMEN
- moyens financiers	:	-	
- moyens humains	:	-	

6. Partenaire(s) : MINITRAPE

7. Description de l'action :

Avant de prendre la décision de financer une actualisation minimale de cette étude, la Suisse a souhaité savoir si l'étude de 1981/83 a été utile au Rwanda pour la maîtrise du secteur énergétique et faire le point sur les études récentes ou en cours dans le domaine énergétique. Le Professeur Dos Ghali de l'EPFL s'est rendu en mission au Rwanda en décembre 1989.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

La partie suisse, ayant appris que la réalisation d'un Plan directeur de l'électricité est envisagé, souhaite attendre les résultats de celui-ci pour se prononcer sur les compléments d'études éventuels à financer.

La partie rwandaise a insisté sur l'importance de cette requête vu que le Plan directeur susmentionné ne couvrira que le seul domaine de l'énergie électrique alors que la présente demande vise une étude globale de tous les secteurs énergétiques.

FICHE D'OPERATION No E 2 : Appuis aux contacts entre la
Faculté des sciences appliquées
de l'UNR et l'Ecole polytechnique
fédérale de Lausanne (EPFL)

OPERATION A L'EXAMEN

1. Domaine(s) d'intervention : Formation supérieure
2. Zone géographique : Rwanda (UNR Butare)
3. But(s) de l'opération :

Encourager l'établissement de liens entre les deux hautes écoles afin de favoriser un enseignement de qualité supérieure et d'améliorer la capacité de recherche.

4. Année de démarrage : -
5. Phase actuelle :

- accord : -
- durée : -
- quantième : -
- moyens financiers : -
- moyens humains : Echanges de professeurs et d'étudiants

6. Partenaire(s) : Université nationale du Rwanda (Butare)
7. Description de l'action :

La requête de la partie rwandaise consistait à créer des liens entre l'EPFL et l'UNR (Faculté des Sciences Appliquées).

Bien que l'éducation supérieure ne fasse pas partie des axes de la Coopération suisse, cette dernière a décidé, conjointement avec l'EPFL, de répondre positivement à cette requête en précisant toutefois qu'une aide d'une importance moyenne ou forte doit être exclue.

8. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990 :

La partie suisse s'est déclarée prête à participer, en complément et sur requête formelle des autorités administratives de l'EPFL, au financement de certains échanges scientifiques entre les deux universités dans le cadre de son programme d'encouragement aux contacts entre Universités suisses et du Tiers-Monde (micro-appuis).

FICHE D'OPERATION No F : PROGRAMME DE BOURSES ET COURS

1. Vue d'ensemble :

Afin d'encourager et de promouvoir la formation des cadres nationaux, la Coopération suisse finance chaque année un certain nombre de bourses qui sont offertes dans plusieurs domaines qui correspondent en général aux secteurs d'intervention prioritaires de la Coopération rwando-suisse.

Ces bourses sont de trois types :

- les bourses de type classique, pour une formation de niveau universitaire
- les bourses liées à une opération (seules quelques-unes sont répertoriées ci-dessous)
- les bourses de stages de courte durée (formation en cours d'emploi).

Pour les années 1987-89, des candidats rwandais ont pu profiter en particulier des nouvelles bourses suivantes :

	Candidats			Durée
	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	
. universitaire :	-	3	4	3-4 ans
. cours bancaires:	-	4	-	9 mois
. cours d'enseignement agricole:		1	-	0,75 mois
. cours de formation douanes:	1	-	-	2 mois
. études de développement:	-	2	1	2-4 ans
. cours d'exploitation postale:	-	1	-	1,5 mois
. stages de journalisme radio:	-	3	-	0,75 - 1,75 mois
. atelier de formation pour responsables de programme de développement rural	-	-	2	0,75 mois
. plusieurs stages de perfectionnement financés de cas en cas dans divers domaines : agriculture, sylviculture.				
. voyages d'étude en Suisse et en France du Préfet de Kibuye et de 3 Bourgmestres de la Préfecture sur le thème du développement communal (autonomie communale).				

2. Questions particulières / préoccupations (mises au point et rappels):

- la Partie suisse souhaite une meilleure coordination, dans le temps, de la part des Autorités rwandaises dans l'octroi des bourses, ceci afin notamment de faciliter la délivrance des passeports. Elle souhaite également que les délais fixés pour la soumission des dossiers soient respectés car cela permet à la Commission Fédérale des Bourses d'avoir le temps nécessaire pour l'examen des dossiers et le placement des candidats.
- l'octroi d'une bourse doit correspondre à un itinéraire de formation et de carrière et cette formation doit être valorisée ensuite par une activité adéquate du diplômé.
- quota: la Suisse est d'avis que le système en vigueur de quota non fixés à l'avance pour chaque pays demandeur et la sélection de candidats boursiers en compétition avec des candidats d'autres pays a fait ses preuves, permettant, notamment, une certaine souplesse dans l'octroi en cas de désistement d'un candidat en cours de route.

- nombre de bourses : la Coopération suisse est soumise aux directives et décisions de la Commission fédérale des bourses, elle-même dépendante de la capacité d'absorption d'étudiants par les facultés et les universités.
- les restrictions de séjour pour les membres de la famille des boursiers sont la conséquence de l'application d'une politique générale d'immigration tenant compte du nombre relativement élevé d'étrangers séjournant en Suisse et de l'évolution récente en matière de migrations humaines internationales.
- Coopération dans le domaine de l'information :

La Coopération suisse a accordé 3 bourses de formation auprès de la Radio Suisse romande (Lausanne) durant l'été 1988.

La Radio suisse romande projette, en cas de nouvelles demandes et afin d'assurer une optimisation de la formation, d'envoyer un professionnel expérimenté qui pourrait réaliser des formations sur place compte tenu des besoins et de l'environnement.

La question d'une formation éventuelle de cadres pour la TV rwandaise pourra être abordée en temps utile.

3. Position selon le PV de la Commission Mixte de mars 1990

A la demande rwandaise portant sur l'octroi de 10 bourses d'études (1er, 2ème et 3ème cycles) par an, la partie suisse a indiqué ne pas pouvoir y répondre positivement, expliquant que la Suisse accorde annuellement à l'ensemble des pays en développement 60 nouvelles bourses d'études seulement et qu'il serait difficile d'en réserver 10 au seul Rwanda.

La partie rwandaise a par ailleurs informé la partie suisse des difficultés rencontrées dans la sélection des candidats, étant donné que les offres de bourses d'études arrivent au mois d'août pour un délai de transmission allant au plus tard au mois de novembre.

La partie suisse a accepté d'avancer la transmission des offres, dans des délais permettant aux services rwandais de présenter des candidats sélectionnés selon leur calendrier habituel.

Au souhait de la partie rwandaise d'assouplir les conditions d'éligibilité aux bourses d'études offertes par la Suisse, la partie suisse recommandera à l'autorité compétente en Suisse plus de flexibilité. Le critère consistant à fixer la barre d'excellence du candidat à 75 % des notes obtenues pourrait être abaissé légèrement dans des cas dignes d'intérêt, c'est-à-dire à condition que les services rwandais compétents certifient que les intéressés réalisent les meilleurs scores du groupe ou de l'école.

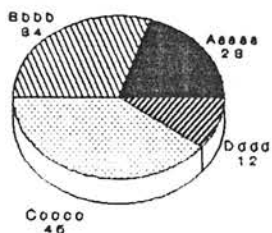
En ce qui concerne les bourses d'études en faveur des ressortissants rwandais dans les universités et institutions d'enseignement supérieur du Sud, dans le cadre des relations Sud-Sud et Nord-Sud, la partie suisse a rappelé que sa coopération est déjà active car il existe de telles institutions du Sud qui disposent de fonds de bourses pour des ressortissants d'autres pays du Sud.

Pour ce qui est d'une éventuelle formation des cadres rwandais pour la Télévision Nationale, la partie rwandaise a remercié la partie suisse pour ses bonnes dispositions de continuer à collaborer avec Radio Rwanda.

PROGRAMME D'ACTIVITES

1990 - 1992

ANNEXES STATISTIQUES



ANNEXES STATISTIQUES
TABLE DES MATIERES

L'aide publique suisse au développement (APD) au Rwanda

Aperçu statistique

1. Le passé :

- Aide publique suisse (APD) 1969-1988 : graphique (G)
- Aide publique suisse (APD) 1969-1988 : tableau (T)

2. Le passé récent et le présent :

- Versements 1986-1989 : distribution sectorielle G + T
- Versements 1986-1989 : distribution géographique G + T
- Nombre de coopérants et de missions de suivi et/ou d'appui (1986 - 1990)

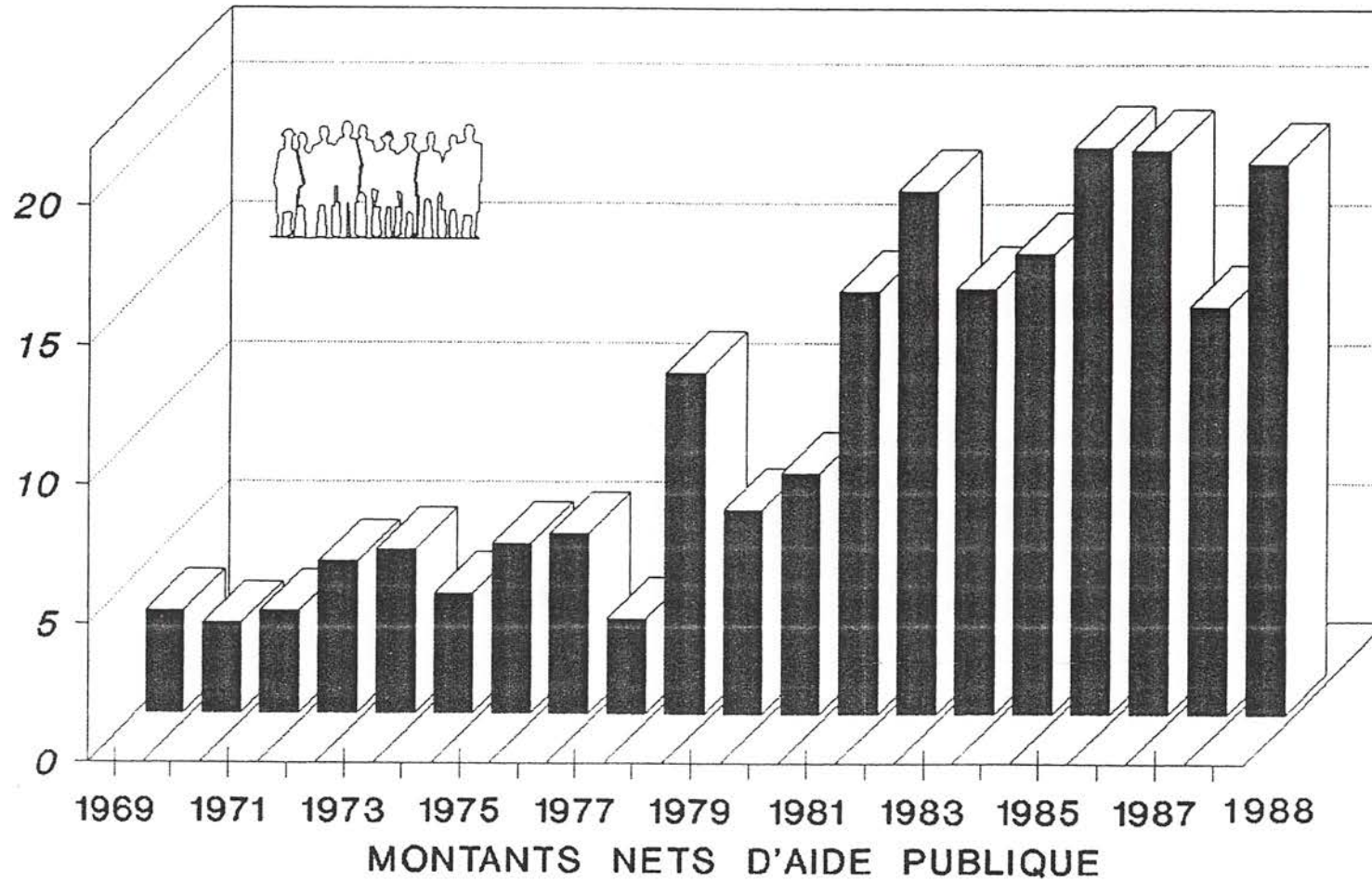
3. Le programme 1990 - 1992

prévisions sur le programme et l'APD

- Versements et prévisions de versements : tableau
- Prévisions de versements : graphique

COOPERATION RWANDO-SUISSE MONTANT DE L'APD 1969 - 1988

Versements en millions de francs suisses



A I D E P U B L I Q U E S U I S S E A U D E V E L O P P E M E N T (A P D)
A D E S T I N A T I O N D U R W A N D A (1 9 6 9 - 1 9 8 8)

Rubrique	Année :	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Coopération technique :		3291	2750	2870	4621	5302	4109	5616	5637	2544	5716	4652
Aide financière 1/ :											6000	2180
Aide humanit.+ aliment.:		379	468	801	834	600	194	496	823	863	521	500
Mesures de politique économique et commerciale :												
Projet régional CIAT 2/ :												
TOTAL	:	3670	3218	3671	5455	5902	4303	6112	6460	3407	12237	7332

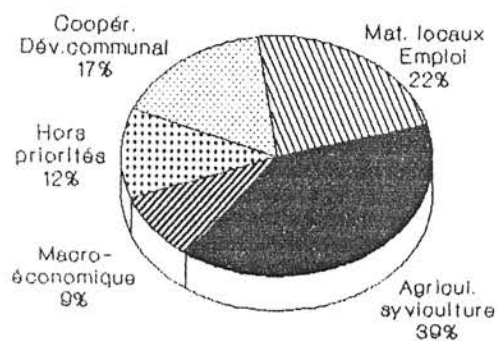
(suite)

Rubrique	Année :	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Coopération technique :		5365	10773	14252	12054	13151	16495	17683	13660	17200
Aide financière 1/ :		3000	4267	4417	3084	1917	1834			
Aide humanit.+ aliment.:		296	114	127	168	1471	2044	160	163	928
Mesures de politique économique et commerciale :					217	604	290	855	626	640
Projet régional CIAT 2/ :								1550	197	1041
TOTAL	:	8661	15154	18796	15523	17143	20663	20248	14646	19809

Notes : 1/ A compter de 1986, plus de distinction C T - A F
2/ Servant le Rwanda, le Burundi et le Zaïre

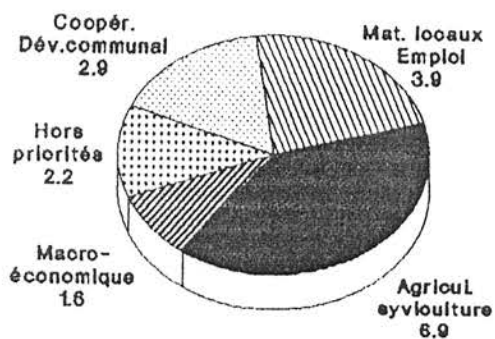
DISTRIBUTION SECTORIELLE

MOYENNE DES 4 ANNEES 1986 - 1989



1. EN POURCENTAGES

VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE



2. EN MILLIONS DE SFR TOTAL : 17,5 MIO

Selon axes retenus dès 1985 / 1987

MC/20-2-1990

A I D E P U B L I Q U E S U I S S E A U D E V E L O P P E M E N T 1 9 8 6 - 1 9 8 9

V E R S E M E N T S

Classification sectorielle

Montants en milliers de francs suisses

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Titre de l'opération	1986	1987	1988	1989	Total 86-89	Code sect.	Total 4 ans	Moyenne 86-89
Fonds Forestier National (FFN)	0	0	0	0	0	A		
Appui aux services agricole de Kibuye	2273	1729	1599	1493	7094	A		
Ecole Agri. et Forestière de Nyamishaba	1194	759	749	757	3459	A		
Appui au service forestier de Kibuye	893	694	1302	390	3279	A		
Appui au Dépt de foresterie de l'ISAR	647	624	1135	166	2572	A		
Unité de gestion Zone 1 - forêt de Nyungwe	891	757	2232	547	4427	A		
Appui à l'ISAR (infrastructures)	0	0	123	0	123	A		
Contribution à INADES-Formation-Rwanda	140	140	105	121	506	A		
Recherche s/haricot ISAR (proj. rég. CIAT)	1550	197	1041	556	3344	A		
Appui à la Direction Générale des Forêts	694	608	1456	48	2806	A	27610	6 903
Télécommunications rurales	0	0	1500	1663	3163	D		
Centre de formation coopérative (CFRC/IWACU)	399	140	519	319	1377	D		
Banques Populaires du Rwanda	2337	2240	1753	2497	8827	D		
Suivi/rech./appui électrification rurale	36	27	20	71	154	D		
Appui au développement communal, Kibuye	0	110	298	516	924	D		
Fonds de développement communal (FDC)	329	199	100	0	628	D		
Unité d'appui à la gestion (UAG), Kibuye	192	177	139	132	640	D	15713	3 928
Appui au secteur non structuré SNS/BIT	578	0	906	1265	2749	E		
Promotion et transformation du soja	0	0	0	151	151	E		
Appui entrepreneurs forestiers et bois AEFB	138	22	0	1346	1506	E		
Appui innovations industrielles CAII/FAII	815	450	251	770	2286	E		
Ligne de crédit à la BRD (B-R-Ruliba)	5000	0	0	0	5000	E		
Artisanat du bois ("Ububaji")	0	0	0	0	0	E	11692	2 923
Coopératives Trafipro (audit éventuel)	367	20	151	0	538	M		
Formation à la gestion des importations	730	357	300	637	2024	M		
Formation à la gestion des exportations	125	269	340	411	1145	M		
Conseiller à la Présidence	160	142	176	198	676	M		
Etude contrôle qualité + normalisation SGS	0	0	0	34	34	M		
Contribution spéciale chute prix du café	0	4000	0	0	4000	M		
Promotion des exportations (OSEC)	0	0	0	150	150	M	8567	2 142
Réhabilitation adductions eau potable COFIDA	0	0	2000	0	2000	H		
Divers (y compris bourses et cours)	505	727	563	600	2395	H		
Route Gitarama-Kibuye	0	0	0	0	0	H		
Aide humanitaire (y c. alimentaire)	160	163	928	486	1737	H		
Logements pour coopérants	95	95	123	114	427	H	6559	1 640
T O T A L :	20248	14646	19809	15438	70141		70141	17 535

Codes sectoriels (colonne 7) :

A = Agriculture; sylviculture; développement rural.

D = Développement communal + Appuis aux groupes et structures coopératives.

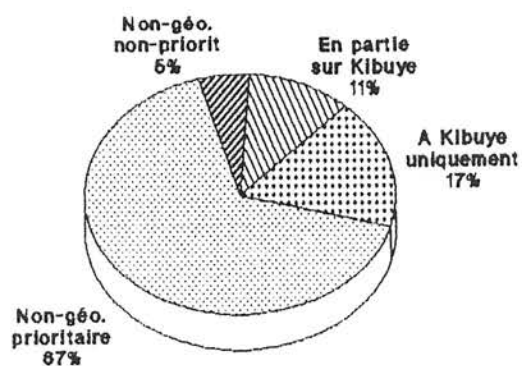
E = Valorisation des ressources/matériaux locaux et promotion de l'emploi (artisanat, P M E).

M = Secteur macro-économique.

H = Divers hors du cadre des priorités ci-dessus (p.ex. infrastructures).

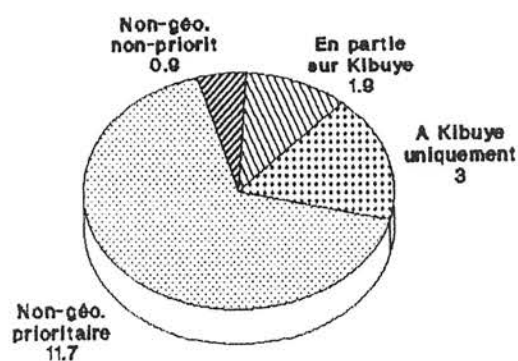
DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE

MOYENNE DES 4 ANNES 1986 - 1989



1. EN POURCENTAGES

VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE



2. EN MILLIONS DE SFR TOTAL : 17,5 MIO

A I D E P U B L I Q U E S U I S S E A U D E V E L O P P E M E N T 1 9 8 6 - 1 9 8 9

V E R S E M E N T S

Classification géographique

Montants en milliers de francs suisses

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Titre de l'opération	1986	1987	1988	1989	Total 86-89	Code géogr.	Total 4 ans	Moyenne 86-89
Appui au secteur non structuré SNS/BIT	578	0	906	1265	2749	N		
Ligne de crédit à la BRD (B-R-Ruliba)	5000	0	0	0	5000	N		
Artisanat du bois ("Ububaji")	0	0	0	0	0	N		
Appui à la Direction Générale des Forêts	694	608	1456	48	2806	N		
Promotion des exportations (OSEC)	0	0	0	150	150	N		
Contribution spéciale chute prix du café	0	4000	0	0	4000	N		
Centre de formation coopérative (CFRC/IWACU)	399	140	519	319	1377	N		
Divers (y compris bourses et cours)	505	727	563	600	2395	N		
Fonds de développement communal (FDC)	329	199	100	0	628	N		
Appui au Dépt de foresterie de l'ISAR	647	624	1135	166	2572	N		
Fonds Forestier National (FFN)	0	0	0	0	0	N		
Ecole Agri. et Forestière de Nyamishaba	1194	759	749	757	3459	N		
Appui entrepreneurs forestiers et bois AEFB	138	22	0	1346	1506	N		
Logements pour coopérants	95	95	123	114	427	N		
Recherche s/haricot ISAR (proj. rég. CIAT)	1550	197	1041	556	3344	N		
Coopérative Trafipro (audit)	367	20	151	0	538	N		
Banques Populaires du Rwanda	2337	2240	1753	2497	8827	N		
Formation à la gestion des importations	730	357	300	637	2024	N		
Appui à l'ISAR (infrastructures)	0	0	123	0	123	N		
Formation à la gestion des exportations	125	269	340	411	1145	N		
Appui innovations industrielles CAII/FAII	815	450	251	770	2286	N		
Conseiller à la Présidence	160	142	176	198	676	N		
Contribution à INADES-Formation-Rwanda	140	140	105	121	506	N		
Promotion et transformation du soja	0	0	0	151	151	N		
Etude contrôle qualité + normalisation SGS	0	0	0	34	34	N	46723	11681
Appui aux services agricole de Kibuye	2273	1729	1599	1493	7094	K		
Unité d'appui à la gestion (UAG), Kibuye	192	177	139	132	640	K		
Appui au service forestier de Kibuye	893	694	1302	390	3279	K		
Suivi/rech./appui électrification rurale	36	27	20	71	154	K		
Appui au développement communal, Kibuye	0	110	298	516	924	K	12091	3023
Unité de gestion Zone 1 - forêt de Nyungwe	891	757	2232	547	4427	Q		
Route Gitarama-Kibuye	0	0	0	0	0	Q		
Télécommunications rurales	0	0	1500	1663	3163	Q	7590	1898
Aide humanitaire (y c. alimentaire)	160	163	928	486	1737	H		
Réhabilitation adductions eau potable COFIDA	0	0	2000	0	2000	H	3737	934
T O T A L :	20248	14646	19809	15438	70141		70141	17535

Codes géographiques (colonne 7) :

N = Opérations non situées géographiquement (niveau national) [interventions prioritaires]

K = Opérations en Préfecture de Kibuye uniquement

Q = Opérations en Préfecture de Kibuye et qui touchent d'autres Préfectures

H = Opérations non situées géographiquement (niveau national) [interventions hors cadre prioritaire]

COOPERATION RWANDO-SUISSE
NOMBRE DE COOPERANTS ET DE MISSIONS DE SUIVI/APPUI

<u>ANNEE</u>	<u>COOPERANTS</u> */	<u>MISSIONS SUIVI/APPUI</u>
1 9 8 6	3 6 + 2 multi-bi	1 9
1 9 8 7	2 6 + 2 multi-bi	3 0
1 9 8 8	2 6 + 2 multi-bi	4 2
1 9 8 9	2 5 + 2 multi-bi	3 8
1 9 9 0	2 1 + 2 multi-bi	n. d.



*/ y c. les experts associés financés par la Suisse

RWANDA : AIDE PUBLIQUE SUISSE AU DEVELOPPEMENT

VERSEMENTS 1989 ET PREVISIONS DE VERSEMENTS 1990 - 1992

(Tableau issu de la Commission-mixte rwando-suisse de mars 1990)

en milliers de francs suisses

N° code BUCO	Année début op.	O P E R A T I O N	1989 1/ (rappel)	1990 2/	1991 2/	1992 2/
<u>A. OPERATIONS EN COURS FINANCEES PAR LA DDA</u>						
1	1965	Appui aux services agricole de Kibuye	1493	900	900	500
2	1966	Coopératives Trafipro (audit éventuel)	0	100	100	50
39	1970	Appui au service forestier de Kibuye	390	970	680	680
39b	1990	Couverture aérienne IGN 8 communes	0	120	0	0
42	1972	Banques Populaires du Rwanda	2497	2500	2400	2400
50	1978	Suivi/rech./appui électrification rurale	71	70	300	400
54	1978	Contribution à INADES-Formation-Rwanda	121	140	160	180
55	1978	Fonds de développement communal (FDC)	0	0	0	0
17	1980	Logements pour coopérants	114	150	135	150
57	1980	Appui au Dépt de foresterie de l'ISAR	166	1030	850	850
58	1980	Appui à la Direction Générale des Forêts	48	700	560	560
63	1980	Centre de formation coopérative (CFRC/IWACU)	319	400	450	600
59	1981	Ecole Agri. et Forestière de Nyamishaba	757	900	750	500
441	1981	Conseiller à la Présidence	198	180	220	180
68	1983	Appui innovations industrielles CAII/FAII	770	900	400	500
60	1985	Télécommunications rurales	1663	500	0	0
69	1985	Ligne de crédit à la BRD (B-R-Ruliba)	0	0	?	?
73	1985	Appui entrepreneurs forestiers et bois A E F B	1046	500	500	500
VD	1985	A E F B contribution du canton de Vaud (VD)	300	600	600	600
57	1987	Appui à l'ISAR (infrastructures)	0	55	0	0
66	1982	Appui au secteur non structuré SNS/BIT	1265	1350	766	600
74	1986	Unité de gestion Zone 1 - forêt de Nyungwe	547	1970	1230	1230
75	1986	Unité d'appui à la gestion (UAG), Kibuye	132	150	20	0
78	1987	Contribution spéciale chute prix du café	0			
76	1988	Réhabilitation adductions eau potable COFIDA	0	0	0	3000
79	1988	Appui au développement communal, Kibuye	516	500	800	900
PA	1989	Appui au Journal "Amakuru ki i Butare"	10	20	10	
81	1989	Contrib. recensement population via UNFPA	0	500	500	500
82	1989	Promotion et transformation du soja	151	400	400	400
83	1989	Etude contrôle qualité + normalisation SGS	0	110	0	0
84	1989	Artisanat du bois ("Ububaji")	34	300	300	300
85	1989	Conseiller pédag. (forestier) à la DPES	0	80	140	150
86	1989	Fonds de garantie aux coopératives IWACU/BP	0	50	50	50
87	1989	Bureau appui aux coopérat. de commerc.(BACC)	0	115	80	100
PA	1990	Etude préliminaire tourisme Kibuye	0	100	0	0
Div		Perm Divers (y compris bourses et cours)	600	600	700	800
Sous-total 1 :			13208	16960	14001	16680
Correctif 1 (Canton de Vaud) :			-300	-600	-600	-600
Correctif 2 (couverture aérienne - 3/) :			0	-120	0	0
Correctif 3 (Etude tourisme - cf K3) :			0	-100	0	0
Correctif 4 (Journal Amakuru ki - 3/) :			-10	-20	-10	0
--> Sous-total 2 :			12898	16120	13391	16080

VERSEMENTS 1 9 8 9 ET PREVISIONS DE VERSEMENTS 1 9 9 0 - 1 9 9 2

(s u i t e)

B. OPERATIONS A L'ETUDE FINANCEES PAR LA DDA

N° Début code estim. BUCO en				
K1 1990	Nouvelles opérations agricoles Kibuye	100	500	500
E4 1991	Développement communal : CID (ex-FDC)	0	200	300
71 1991	Fonds Forestier National (FFN)	0	450	450
77 1991	Route Gitarama-Kibuye	0	3000	5000
K2 1990	Nouveau proj. Artisanat Kibuye	60	200	200
E5 1990	Conseiller au Mininter	50	200	200
E2 1991	Réhabilitation de la Centrale de Ntaruka	0	400	200
K3 1990	Mandats : tourisme / législat. électr.	150	150	0
E1 1993	Actualisation de l'étude énergétique	0	0	0

		0	360	5100
				6850
-->	Sous-total 3 (financement DDA; estimation 4/)	12898	16480	18491
				22930

C. PROJET REGIONAL (basé au Rwanda)

70 1983	Recherche s/haricot siège à l'ISAR (C I A T)	556	1500	1500	1410
---------	--	-----	------	------	------

D. AIDE HUMANITAIRE / D'URGENCE (FIN. DDA)

Hum	Aide humanitaire (y c. alimentaire)	486	600	500	0
-->	Sous-total 4 (C + D) (financement DDA) :	1042	2100	2000	1410

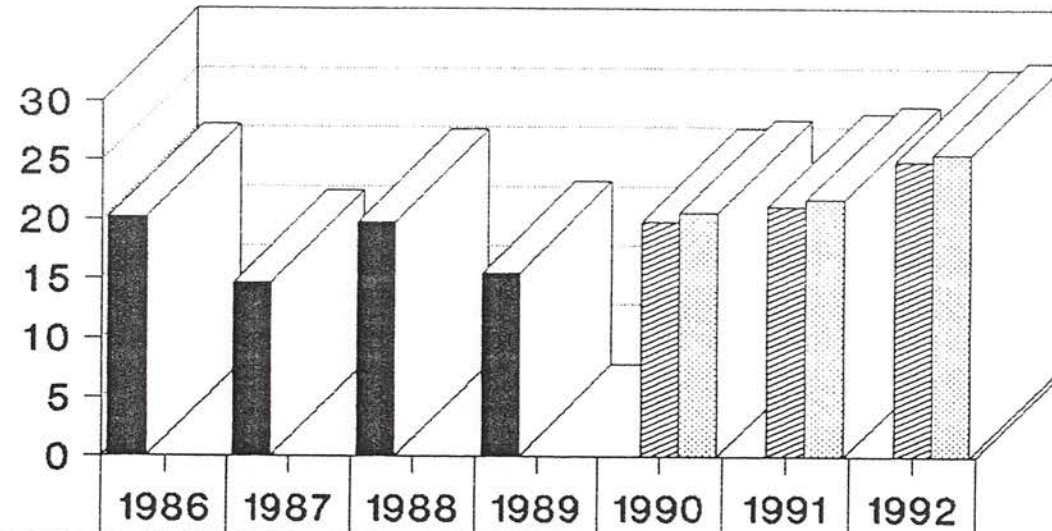
E. ACTIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE EXT. (financement OFAEE)

100 im 1983	Formation à la gestion des importations	637	200		
100 ex 1986	Formation à la gestion des exportations	411	600	650	600
100 sy 1989	Information données commerce extérieur	0	400		
100 OS 1989	Promotion des exportations (OSEC)	150	100	?	?
-->	Sous-total 5 (financement OFAEE) :	1198	1300	650	600
	<u>TOTAL GENERAL programmé :</u>	<u>15138</u>	<u>19880</u>	<u>21141</u>	<u>24940</u>
	Correctifs :	-310	-740	-610	-600
	<u>TOTAL GENERAL A P D :</u>	<u>15448</u>	<u>20620</u>	<u>21751</u>	<u>25540</u>

- Notes : 1. 1989 : Versements effectifs
 2. 1990 à 1992 : Chiffres provisoires
 3. Catégorisé "petite action"
 4. Montants estimatifs, sans engagement (surprogrammation possible)

COOPERATION RWANDO-SUISSE ENGAGEMENTS PREVUS D'APD 1990 - 1992

En millions de francs suisses



	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Dépenses effectives	20.25	14.65	19.81	15.45			
Programme engagement					19.88	21.14	24.94
Total projeté d'APD					20.62	21.75	25.54

Dépenses effectives
 Programme engagement
 Total projeté d'APD

Surprogrammation possible en 1990 et 91